



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE



**DIRECTION GENERALE**

**RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION  
DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL DE LA  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
EXERCICE 2018**

**MARS 2019**

## TABLE DES MATIERES

---

TABLE DES MATIERES.....	2
RESUME EXECUTIF.....	5
I. PARC NATIONAL DE LA GARAMBA (N 136).....	7
1. REPNSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL .....	7
IV.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL .....	15
IV.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	16
IV.4. PERSPECTIVES.....	16
II. PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA (N 137) .....	17
II.1 REPNSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL....	17
a) <i>Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes.....</i>	17
b) <i>Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires18</i>	
c) <i>Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien .....</i>	19
d) <i>Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude... 20</i>	
e) <i>Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif.....</i>	22
f) <i>Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien .....</i>	23
g) <i>Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien.....</i>	23

h) <i>Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur .....</i>	24
i) <i>Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc.....</i>	24
III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL .....	24
III.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	26
III.4 PERSPECTIVES.....	26
III.    Reserve de faune à Okapi (N 718).....	27
III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL...	27
III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL .....	34
VI.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	35
VI.4. PERSPECTIVES.....	35
IV.    PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280).....	36
II.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL....	36
a) <i>Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien .....</i>	36
b) <i>Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans les provinces .....</i>	38
c) <i>Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti -braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST.....</i>	39
d) <i>Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion.....</i>	41
e) <i>Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre.....</i>	44
f) <i>Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion .....</i>	49



## RESUME EXECUTIF

---

Le Comité du Patrimoine mondial avait examiné le dossier des cinq biens de la RDC au cours de sa 42<sup>ème</sup> session tenue du 24 juin au 04 juillet 2018 à Manama (Royaume de Bahreïn) et, après avoir reconnu de maints efforts déployés par le Gouvernement Congolais à travers l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature qui est le gestionnaire desdits biens, a décidé de les maintenir sur la Liste en péril suite aux menaces récurrentes qui compromettent leurs Valeurs Universelles Exceptionnelles.

La mission de suivi réactif a été réalisée du 23 au 28 avril 2018 dans le Parc National des Virunga afin de permettre la mise à jour des mesures correctives que la République Démocratique du Congo s'efforcera à satisfaire pour la sortie de ce bien de la Liste en péril. Elle est aussi programmée l'année prochaine dans le Parc National de la Salonga.

En effet, le présent rapport aborde l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial de la République Démocratique du Congo pour l'année 2018, en expliquant de manière détaillée les progrès enregistrés durant l'année courante par rapport à la mise en œuvre des mesures correctives respectives édictées afin d'améliorer leur état de conservation souhaité.

Il présente pour chacun bien l'état de conservation conformément au format recommandé, selon les subdivisions ci-dessous :

- les réponses de l'Etat partie aux décisions du Comité du patrimoine mondial (Décisions **42COM7A.47** pour le Parc national de la Garamba, **42COM7A.48** pour le Parc national de Kahuzi-Biega, **42COM7A.49** pour la Réserve de faune à Okapi, **42COM7A.50** pour le Parc national de la Salonga et **42COM7A.51** pour le Parc national des Virunga) et au regard de la mise en œuvre des mesures correctives ;
- les progrès effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- les difficultés rencontrées ;
- les perspectives ou le calendrier pour des actions planifiées pour l'année suivante afin de parachever les mesures correctives.

Il convient de signaler que ce rapport fait aussi ressortir d'autres réalisations ne figurant pas forcément sur la liste des mesures correctives mais susceptibles de contribuer directement ou indirectement aux efforts de la conservation des valeurs universelles pour lesquels ces biens ont été classés, sans oublier d'autres problèmes qui font émergence et qui pourraient exercer une influence quelconque sur les Valeurs Universelles Exceptionnelles des biens.

Par ailleurs, aux termes de la Décision 42 COM 7A.52 du Comité du patrimoine mondial, la République Démocratique du Congo soumettra au Centre du patrimoine

mondial, d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2019, le rapport détaillé de la mise en œuvre de la Décision générale sur l'ensemble de ses biens. Ce rapport concernera la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa, la situation sécuritaire dans les biens, le statut des concessions d'exploration et d'exploitation pétrolières qui empiètent sur les biens du patrimoine mondial, pour examen par le Comité à sa 44<sup>e</sup> session en 2020.

### 1.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

***a) Renforcer les efforts de lutte contre le braconnage par une étroite collaboration avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la formation et la mise en place d'un personnel de terrain hautement qualifié, motivé et correctement équipé***

➤ **Collaboration avec les FARDC**

Aucun cas d'implication des militaires des FARDC n'a été signalé en 2018 dans le Parc National de la Garamba, car ce dernier continue de bénéficier de l'appui de la Zone Opérationnelle Uélé ou autres.

Les Accords de Collaboration avec les FARDC ont été renouvelés tous les 3 mois, et ont mobilisés 50 à 80 militaires FARDC sous le commandement du Parc. Cette collaboration a considérablement renforcé les efforts de lutte anti-braconnage et se poursuivra en 2019.

➤ **Formation et mise en place d'un personnel de terrain hautement qualifié, motivé et correctement équipé**

Au cours de l'année 2018, la capacité de lutte anti-braconnage de éco-gardes a été considérablement renforcé à travers un processus de recrutement lancé en décembre 2017. Sur un total de 141 candidats sélectionnés, 50 éco-gardes et 12 agents de sécurité ont été recrutés, formés et équipés au cours du premier semestre 2018. Cela porte le nombre total d'éco-gardes à 243 et celui de sécurité à 49 agents.



*Fig....Section d'éco-gardes /dotations en équipements*

***b) Renforcer la coopération transfrontalière avec le Soudan du Sud, en particulier s'agissant de la gestion du Parc national de Lantoto, un site adjacent au bien, et les efforts destinés à maîtriser le braconnage et le commerce illégal transfrontalier de produits issus de la faune sauvage***

Au courant de l'année, la guerre au Sud Soudan a été un véritable obstacle pour une bonne coopération transfrontalière. Néanmoins, les gestionnaires du bien ont fourni les efforts pour établir une communication radio HF régulière avec les responsables du Parc National de Lantoto au Sud Soudan. Ils ont tenté également d'établir des contacts avec les autorités en charge de la Conservation et de l'Environnement à Djuba.

***c) S'assurer qu'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels soit en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement des gardes n'ayant pas le niveau requis***

Le recrutement et formation de 50 éco-gardes réalisé en 2018 a permis de passer de 13 à 17 sections d'éco-gardes qui constituent actuellement un corps opérationnel de 243 éco-gardes. Ainsi, l'objectif de 200 éco-gardes qui intégreront les éléments soigneusement choisis des FARDC est atteint.



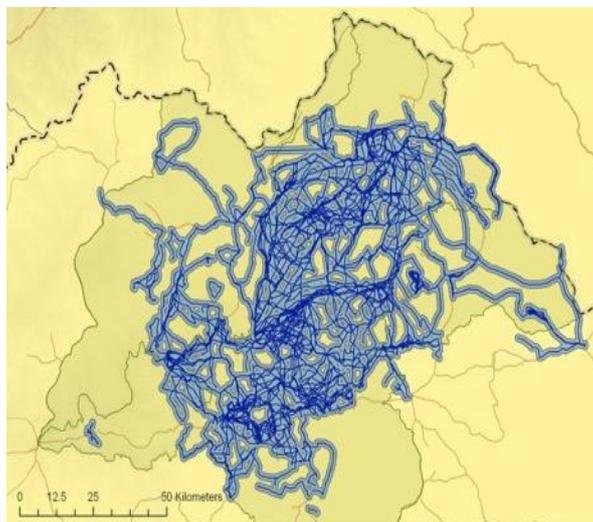
***d) Maintenir une surveillance efficace, et tout au long de l'année, de tout le parc et d'au moins 50% des domaines de chasse adjacents, en accroissant la fréquence et l'étendue des patrouilles terrestres tout en maintenant les niveaux actuels de surveillance aérienne***

➤ **Organisation des patrouilles**

Au total 447 patrouilles sous tente ont été organisées au cours de l'année 2018 sur l'ensemble du bien, parmi lesquelles 217 mixtes (éco-gardes et FARDC) et 230 conduites par les éco-gardes seuls.

Par ailleurs, le nombre des patrouilles d'intervention rapide (patrouilles de choc) a sensiblement augmenté, passant de 47 patrouilles (année 2017) à 62 patrouilles en 2018. Trois (3) ponts ont été construits pour faciliter le déploiement des éco-gardes et les interventions rapides.

Les efforts de couverture de ces patrouilles ont totalisé 72% de la superficie du Parc et 29% des Domaines de chasse.



Carte 1 : Tracés des patrouilles terrestres effectuées au cours de l'année 2018.  
PNG, 2019

Le tableau ci-dessous donne les détails sur d'autres résultats obtenus des patrouilles

2018	Ja	Fe	Ma	Av	M	Jn	Jul	Au	Se	Oct	Nov	Dec	Total 2018
Arrestations Totale	5	5	3	1	3	3	4	2	2	0	0	5	33
Arrestations avec Condamnation	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	4
Armes récupérées	4	14	2	2	4	1	2	3	0	0	2	3	37
Munitions récupérées	0	4	4	6	0	10	1	87	0	0	5	15	132
Ivoire saisie (pcs)	4	4	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	9
Ivoire ramassé (pcs)	0	2	0	2	0	0	1	2	0	1	0	1	9
Ivoire saisie (kg)	5,7	2, 4	0	0	0	0	0	0	0	4,5	0	0	12,6
Ivoire ramassé (kg)	0	7	0	4	0	0	0,6	10, 2	0	7,6	0	0,6	30
Écailles pangolin (kg)	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	2	0	7
Exploitation de bois (pcs/planches)	0	13 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130
Viande boucanée confisquée (kg)	5	4	0	1, 5	0	3	0	0	10	0	0	2	25,5
Câbles métalliques/pièges	0,3 4	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3

Il convient de noter aussi d'autres saisies de produits illégaux notamment 2 peaux d'okapi et 5 peaux de léopard grâce à une opération conjointe que les éco-gardes ont organisé avec la Police Nationale Congolaise.

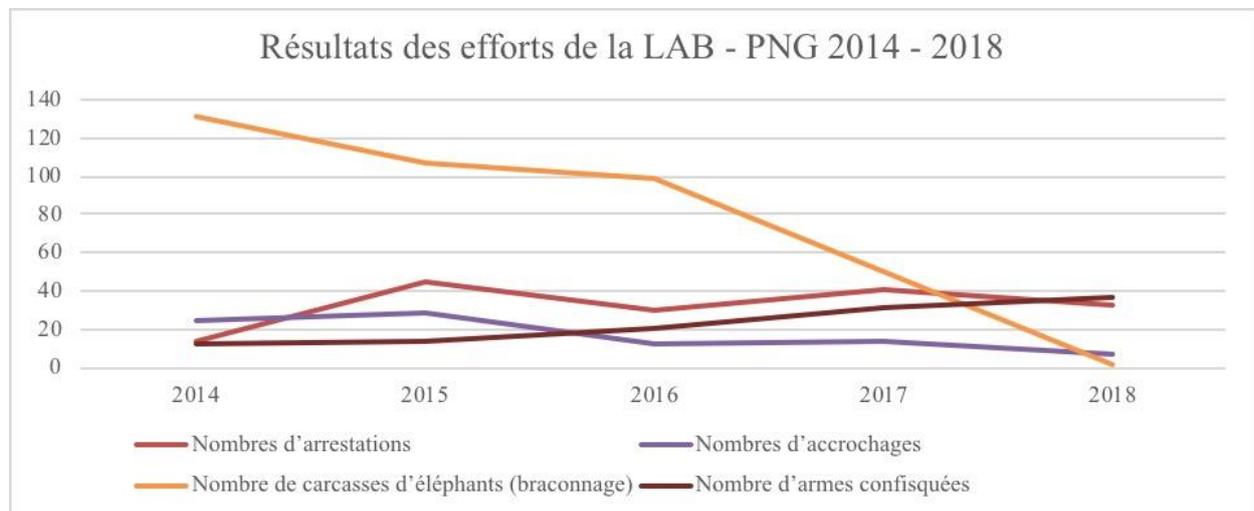
➤ **Maintenir une surveillance efficace**

Les efforts de surveillance réalisés au cours des 5 dernières années montrent, d'une part une très nette baisse du braconnage d'éléphants et des accrochages avec les inciviques armées à l'intérieur du bien et, d'autre part, une tendance à la hausse des arrestations et des armes confisquées. Le tableau ci-dessous en donne les détails.

**Tableau des Principaux résultats obtenus en matière de Lutte anti-braconnage au cours des cinq dernières années**

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres d'arrestations	14	45	30	41	33
Nombres d'accrochages	25	28	13	14	7
Nombre de carcasses d'éléphants (braconnage)	131	107	99	50	2
Nombre d'armes confisquées	13	14	21	32	37

Source : Données PNG, janvier 2019



***e) Mettre en place une stratégie de conservation pour les Domaines de Chasse afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de zone tampon, et en vue de leur importance pour la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien***

Quelques actions ont été menées dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de développement durable et de conservation communautaire pour les domaines de chasse et ses zones périphériques. Il s'agit notamment des :

- Travaux de cartographie participative villageoise (voir les figures n°.... et...ci-dessous) ;
- Ateliers de concertation avec les chefs de chefferies, chefs de groupements, représentants de la société civile et du secteur privé de l'ensemble des communautés vivant dans les domaines de chasse et dans ses zones périphériques.



***f) Renforcer les activités de conservation communautaire afin d'améliorer les relations avec les communautés locales***

Quelques activités de conservation communautaire ont été réalisées au courant de l'année 2018. Il s'agit de :

- Sept (7) missions de cliniques mobiles qui ont permis de toucher 21 villages et 2 536 patients (dont 50% de femmes, et 20% d'enfants de moins de 5 ans) ;
- Neuf-milles deux cent nonante et un (9291) patients reçus à l'hôpital de Nagero géré par le Parc (44 % de femmes et 32 %

d'enfants de moins de 5 ans). Le nombre de patients à l'hôpital de Nagero connaît une croissance moyenne annuelle de 14 % ;

- Sensibilisation sur la protection des espèces et de l'environnement, la prévention des feux de brousse, l'hygiène et la gestion des déchets à travers les émissions radios et des visites dans les villages et dans les écoles ;
- Financement d'un micro-projet pour le développement des foyers améliorés qui a touché plus de 200 ménages dans les communautés des Domaines de chasse et ses zones périphériques ;
- Organisation des visites gratuites du Parc pour les communautés (environ 400 personnes reçues au courant de l'année 2018).

En outre, il convient de signaler que sur base de plusieurs études techniques et d'une enquête socioéconomique de base, réalisées au cours de l'année 2018, le parc a finalisé la stratégie pour le développement des activités génératrices de revenus et sa mise en œuvre a démarrée en septembre 2018.

Cette stratégie comprend plusieurs composantes à savoir : i) développement de l'agro écologie (appui aux cultures vivrières, au petit élevage, à l'apiculture, à la pisciculture etc.) ; ii) lutte contre l'orpaillage illégal dans les domaines de chasse ; iii) développement des énergies renouvelables ; iv) développement de l'accès aux services sociaux de bases (éducation de base, santé primaire, eau potable) ; et v) désenclavement.





***g) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre***

Les efforts sont consentis pour redémarrer le processus l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion du PNG. Actuellement les plans opérationnels ne s'appuient que sur le Plan d'affaires.

***h) Etat de la faune***

Le suivi des espèces emblématiques du Bien est réalisé selon un protocole scientifique et technique précis. Les éléphants sont essentiellement suivis par colliers satellites (43 colliers télémétriques étaient fonctionnels en 2018) et les Girafes par les observations photographiques utilisant la reconnaissance du dessin unique des tâches de la robe de chaque individu. Il ressort du suivi ce qui suit :

**1° Rhinocéros blanc du nord :**

Aucune trace n'est détectée depuis 2008.

**2° Éléphants**

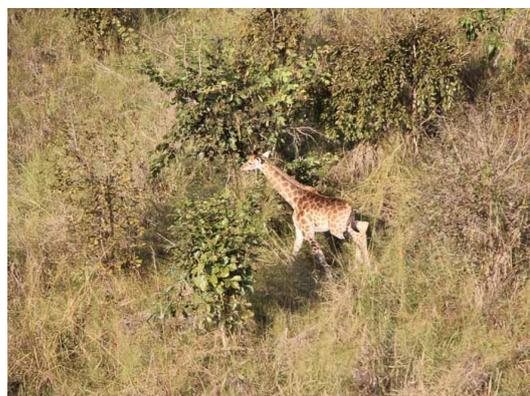
Le comptage aérien réalisé en avril 2017 révèle un effectif de 1.191 éléphants. et ces résultats montrent une stabilisation de la population. Seulement 2 éléphants ont été tués par les braconniers en 2018.

**3° Girafes**

Quarante et nuit (48) girafes ont été recensées en décembre 2018. Un nouveau girafon a été observé pour la première fois en décembre 2018.

**Aucune girafe n'a été braconnée au courant de l'année 2018.**

Cependant, une Stratégie et un Plan d'Action (2018-2020) pour la conservation des girafes en RDC a été validés en 2018.



#### IV.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Les progrès effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril sont résumés dans le tableau ci-dessous.

RECOMMANDATIONS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Renforcer les efforts de lutte contre le braconnage par une étroite collaboration avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la formation et la mise en place d'un personnel de terrain hautement qualifié, motivé et correctement équipé.	La lutte contre le braconnage a été renforcée et les efforts sont visibles sur l'état de la faune, particulièrement les grands mammifères car le nombre des carcasses d'éléphants est passé de 131 en 2014, 107 en 2015, 99 en 2016, 50 en 2017 et 2 en 2018. Aucune girafe n'a été braconnée en 2018, mais une nouvelle naissance a été plutôt enregistrée. En outre, la collaboration entre le Parc et les FARDC est institutionnalisée depuis 2017 à travers la signature chaque trimestre d'un Protocole d'entente. Cette collaboration a été effective au courant de l'année 2018 et a mobilisé 80 à 115 éléments des FARDC aux côtés des éco-gardes ICCN.
S'assurer qu'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels soit en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement des gardes n'ayant pas le niveau requis.	Actuellement 243 éco-gardes opérationnels, dont 35 sont des personnels d'encadrement et techniciens dédiés à la Lutte anti-braconnage et 49 des agents de sécurité formés et entraînés.
Maintenir une surveillance efficace, et tout au long de l'année, de tout le parc et d'au moins 50% des domaines de chasse adjacents, en accroissant la fréquence et l'étendue des patrouilles terrestres tout en maintenant les niveaux actuels de surveillance aérienne	Au total 447 patrouilles sous tente ont été organisées au cours de l'année 2018 sur l'ensemble du bien et les efforts, en termes de couverture, ont atteint 72% de la surface du Parc et 29% des Domaines de chasse. Aussi, le nombre des patrouilles d'intervention a augmenté, passant de 47 patrouilles en 2017 à 62 en 2018.
Renouveler les contacts avec le Soudan afin de renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc National de Lantoto	Aucune mission n'a été organisée au courant de l'année suite à la guerre civile déclenchée au Sud Soudan

### IV.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

#### *a) Succès*

- Mise en place d'une équipe de 243 éco-gardes opérationnels, bien formés et équipés ;
- Diminution du braconnage des éléphants ;
- Maintien de l'efficacité de la surveillance du bien avec une couverture annuelle de patrouille de 72% de la surface du Parc et 29% des Domaines de chasse.
- Bonnes relations et coordination entre le Parc, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo, les forces vives et l'administration du territoire pour juguler les incursions dans le bien par les éléments des FARDC de la Zone Opérationnelle d'Uélé et autres.

#### *b) Difficultés rencontrées*

- Les menaces sur le bien doivent faire l'objet d'un monitoring régulier, d'analyse et de mise en place de stratégie d'atténuation, en particulier en ce qui concerne les mouvements des Mbororo, des réfugiés et des groupes armés.
- L'instabilité au Soudan du Sud et en RCA a accentué les mouvements de population (réfugiés et transhumants) vers le Parc National de la Garamba, sans réelle prise en charge ou suivi dans cette zone, cela constitue une menace importante ;
- Persistance de la présence de groupes armés dans la sous-région et en proximité de l'aire protégée selon les périodes de l'année.

### IV.4. PERSPECTIVES

- Reprogrammer les poses colliers sur d'autres éléphants et girafes pour un suivi adéquats de leur mouvement.
- Maintenir les contacts avec les autorités à différents échelons (local, provincial, national et transfrontalier) ;
- Renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc National de Lantoto situé au Soudan du Sud.

### II.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Les mesures correctives suivantes ont été recommandées par la mission du Centre du patrimoine mondial en 2017 et approuvées par la décision 42 COM 7A.48 du Comité du patrimoine mondial à sa 42<sup>ème</sup> session (Manama, 2018) . L'Etat partie a consenti des efforts pour le bien spécifiquement à travers les actions décrites ci-dessous.

**a) Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes**

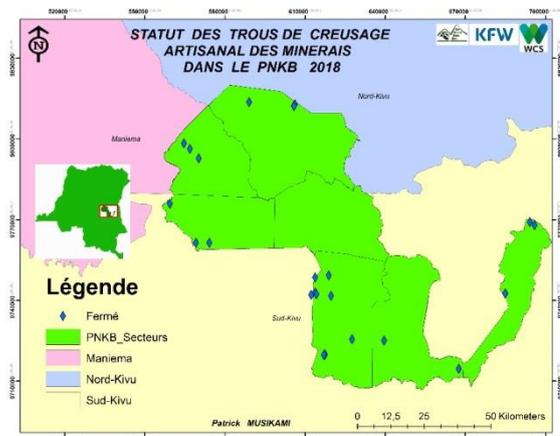
**a. 1. Evacuation des groupes armés**

L'an 2018 a été caractérisé par une légère amélioration de l'état sécuritaire sur toute l'étendue surveillée du Parc, néanmoins les gardes ont fait preuve d'un acte de bravoure par la libération des équipes des chercheurs étrangers après quelques jours de kidnapping par un petit noyau des inciviques armés.

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo continuent de traquer les groupes armés observés dans les villages autour du Parc en collaboration avec les leaders locaux et autres services étatiques.

**a. 2. Fermeture de carrés miniers artisanaux**

Un programme de suivi et de sensibilisation pour l'évacuation pacifique des exploitants miniers du Parc, mis en place avec l'appui du partenaire WCS /IPIS, est opérationnel. Le résultat est qu'au courant de l'année 2018, pendant les patrouilles de surveillance, 20 trous de creusage minier artisanal ont été identifiés parmi lesquels 12 abandonnés et seulement 8 actifs. Ces derniers ont été



démantelés par les patrouilleurs et actuellement on ne trouve aucun carré minier actif à l'intérieur du Parc.

***a. 3. Mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes***

Le service de démantèlement des réseaux des braconniers (à travers le renseignement) a été opérationnel à travers les antennes installées dans les villages riverains du Parc afin de dénicher toute forme de braconnage et plus particulièrement le trafic des grands singes. Il ressort qu'aucun cas de trafic des grands singes, dont particulièrement celui de bébé gorille n'a été constaté au courant de l'année 2018.

Il en est de même pour les barrières installées sur les pistes et routes traversant le Parc qui sont opérationnelles pour le contrôle régulier des véhicules et des passants

***b) Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires***

***c. 1. Renforcement des efforts de lutte anti-braconnage :***

En particulier, dans le secteur de la base altitude (Itebero, Lulingu et Kases), 24 patrouilles ont été réalisées conjointement avec les FRDC.

***c. 2. Application de la loi en collaboration avec les instances judiciaires***

En plus de de l'application de la loi par le gestionnaire du bien avec l'appui du pouvoir judiciaire à travers les jugements de condamnations prononcées contre les auteurs d'actes infractionnels arrêtés dans le bien, l'implication des autorités provinciales enclenchée en 2017 dans la sensibilisation et dans les activités de démarcation et documentation des limites du Parc pour faciliter l'application de la loi, continue de porter le fruit en 2018.

**c) Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien**

**d. 1. Recrutement et formation d'un personnel qualifié**

Aucun recrutement des gardes n'a été effectué au courant de l'année 2018. Quant à formation du personnel, cependant il convient de relever dans le volet formation, trois sessions de recyclage paramilitaire (tactique d'infanterie, intervention rapide et commando) ont été organisées au centre de formation GRAUERI/Kahuzi en faveur de 80 éco-gardes.

En outre, d'autres formations spécialisées ont été organisées à savoir :

- Formation en Officier de Police Judiciaire (OPJ) en faveur de 11 éco-gardes
- Formation en Excel (7 Agents)
- Formation sur la Médecine moderne en Corée du Sud (1 agent)
- Formation en Management de la Conservation à Kitabi au Rwanda (1 agents) ;
- Formation en ornithologie (10 agents) ;
- Formation en outil de gestion "SAGE" (4 Agents) ; et
- Formation sur le trafic illicite des produits de la faune à ILEA Gaborone au Botswana, (1 Agent).



Prestation serment OPJ

**d. 2. Motivation du personnel**

- Revue à la hausse de la prime mensuelle à quelques postes selon les responsabilités ;
- Petite majoration du salaire de l'état à tous les agents mécanisés, bien qu'encore en dessous du panier de la ménagère, augment tant peu la motivation du personnel.

**d. 3. Equipement et déploiement des équipes dans toutes les stations du bien**

Le déploiement des agents administratifs et techniques dans les secteurs de Kasese/Kibeleketa, Lulingu/Nyambembe et Mumbili a été effectif. Les matériels d'ordonnancement, informatique et de terrain ont été aussi renforcés bien que le besoin reste encore exprimé.

**d) Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude**

**e. 1. Mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015)**

Ci-après les recommandations du forum et les actions menées

 **1<sup>ère</sup> recommandation** L'ICCN/PNKB, devra organiser une descente conjointe avec les fermiers identifiés, se trouvant dans le parc et ceux se trouvant à la lisière du parc pour une solution négociée (Recommandation forum).

- Organisation des deux missions dans le couloir écologique du parc par l'ICCN en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et Développement rural (Niveau national) ainsi que le gouvernement provincial ;
- Organisation des réunions de concertations PNKB - fermiers, en collaboration avec le gouvernement provincial, pour la libération volontaire du corridor écologique du parc ;
- Organisation des 13 patrouilles de grande envergure dans les blocs Mulume Munenen et Lushanja avec l'objectif de libérer le couloir écologique longtemps resté sous exploitation des fermiers.

Comme résultats de toutes ces interventions, il faut noter :

- Une personne armée a été capturée avec son arme AK47, lors de ces opérations d'évacuation du couloir et déféré jusqu'à ce jour à l'auditorat militaire et se trouve incarcéré jusqu'à ce jour à la prison centrale de Bukavu ;

- Deux cents (200) vaches et vingt et six (26) chèvres évacuées du couloir dont 108 transférées à l'auditorat militaire de Bukavu où l'instruction des dossiers se poursuit et 92 autres restituées aux propriétaires après signature d'un acte d'engagement de libérer le bien sans condition ;
- Libération du couloir écologique.

*Bétails évacués du couloir*



- ✚ *2<sup>e</sup> recommandation du Forum : Annulation des titres des propriétés délivrés aux fermiers dont les concessions sont à l'intérieur du parc ; (Recommandation forum).*

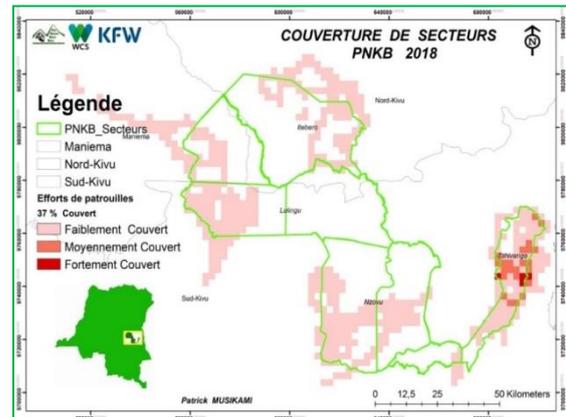
Etant donné qu'il n'existe plus de fermiers dans le bien, tous les titres de propriétés qui, du reste avaient déjà été annulés par la justice, ne sont plus valables.

- ✚ *3<sup>e</sup> recommandation : instruire tous les services étatiques qui interviennent dans le domaine des terres sur l'importance du parc, comme patrimoine mondial ; (Recommandation forum).*

En réponse à cette recommandation, le PNKB a organisé la campagne de sensibilisation des services étatiques qui interviennent dans le domaine des terres sur l'importance du bien à travers :

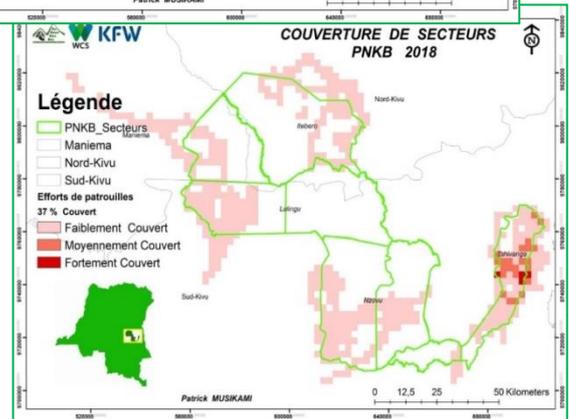
- des ateliers de vulgarisation de la nouvelle Loi n° 14/003 du 11 Février 2014 relative à la conservation de la nature en RD Congo auprès des agents des services étatiques ;

- la sensibilisation des communautés et remise de la documentation sur la démarcation participatives des limites du bien (10 réunions tenues) ;
- la production des émissions radio diffusées dans le but d'atteindre un grand public avec des thèmes variés.



Pour limiter les impacts de l'empiètement, les mesures ci-dessous ont été prises pour limiter les impacts de l'empiètement. Il s'agit de :

- Renforcement de la collaboration Parc-population riveraine par la mise en place d'un cadre de dialogue Parc-Peuple Autochtone et autres structures de gouvernance ;
- Affectation des agents de Conservation Communautaire dans tous les secteurs du Parc pour une sensibilisation permanente ;
- Organisation régulière des patrouilles de surveillance dans la partie haute et basse altitude et quelques fois des patrouilles mixte gardes parc -FARDC.
- Collaboration formelle établie entre le PNKB et les services de spécialisés (Agence National de Renseignement (ANR) Sud-Kivu, Direction Générale d'immigration (DGM),...) pour renforcer l'application de la loi
- Suivi régulier de dossiers en justice.



***e) Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif***

Au total 1220 patrouilles (75 sous tentes et 1145 allers-retours) ont été organisées au courant de l'année 2018 sur l'ensemble du bien.

Le résultat de ces patrouilles, en termes de distance parcourue, est de 8750,97 kilomètres. Quant à la couverture patrouillée, elle a atteint seulement 37,4% de la

superficie du bien ce qui démontre une tendance régressive (voir la carte ci-contre). Ceci s'explique par le fait que les patrouilles ont ciblées régulièrement les zones envahies par les fermiers du batails qui ont été évacués du bien.

***f) Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien***

Pour offrir aux éco-gardes un bon cadre de travail pour une gestion efficace du bien, quelques infrastructures ont été achevées durant l'année 2018 à savoir :

- Quatorze (14) maisons des éco-gardes au quartier général du Site à Tshivanga ;
- Six (6) bungalows d'accueils des touristes à Tshivanga;
- Un (1) bureau de réservation réhabilité à la Direction provincial de l'ICCN Sud-Kivu;
- Trois (3) pistes touristiques réhabilitées dans le Parc ;
- Deux (2) sites de camping construit à Tshivanga.



***g) Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien***

Durant l'année, quelques actions d'appui au développement économique ont été réalisées au profit des communautés riveraines du parc. Il s'agit notamment de :

- Octroi de microcrédit à 270 membres de Conseil Local de Conservation et de Développement et association PUDRI à Kajeje et Kasheke ;

- Appui à la scolarisation des 346 enfants pygmées des villages riverains du PNKB pour renforcer les capacités des peuples autochtones en termes d'auto prise en charge.

***h) Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur***

Comparativement à l'année 2017 où il y a eu de grand progrès (147 Km de limites démarquées et 91 Km documentés), cette année les actions menées ont consistées qu'à organisation de 2 missions de documentation et 1 mission de démarcation des limites conjointement avec les Communautés et les membres du Conseil Consultative Provinciale des Forêts du Sud-Kivu (CCPF). Ceci a permis de matérialiser 9.2 Km au S013 vers Lushanja au niveau du couloir où le conflit parc-population était énorme.

***i) Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc***

Il n'y a pas eu des actions conduisant au financement durable du bien, mais néanmoins certaines infrastructures d'accueils touristiques ont été construites et équipées en haute altitude, soit 6 bungalows et 2 tentes.



**III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL**

Les progrès pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril sont résumés dans le tableau ci-dessous.

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le	L'ICCN, en collaboration avec les Forces Armées de la RDC et les leaders locaux, continu à traquer les inciviques armés dans le parc de sorte que l'année dernière on a observé une légère accalmie du point de vue sécuritaire sur toute l'étendue du bien

braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes.	Un grand progrès s'observe dans la fermeture des carrés miniers à l'intérieur du bien et actuellement aucun carré minier n'est actif à l'intérieur du bien.
Mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes.	Patrouilles mixtes (ICCN et FRDC) ont été orientées essentiellement vers le secteur de la basse altitude (Itebero, Lulingu et Kases) jadis faiblement contrôlés.
Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires.	Les efforts ont été énormes mettant premièrement en profit des stratégies d'évacuation volontaire des fermiers dans le corridor écologique du bien (mission de terrain avec les autorités politico-administratives et coutumières, concertation avec les parties prenantes et sensibilisation) et par la suite 13 patrouilles de grande envergure ont été successivement conduites dans le corridor écologique du bien jusqu'à sa libération totale.
Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien.	8 agents nouvellement engagés. Mise en œuvre d'un programme de formation du personnel.
Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude	Les recommandations du Forum ont été mis en œuvre car il n'existe plus de fermiers dans les couloirs du bien.
Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif.	La couverture de surveillance qui atteignait déjà 51,7% (année 2016) est passée de 35,6% (année 2017) à 37,4% (année 2018). Pour l'année 2018, ceci s'explique par le fait que les patrouilles ont ciblées régulièrement les zones envahies par les fermiers des batails qui ont été évacués du bien.
Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien.	Comme l'année 2017, le développement des infrastructures s'est poursuivi pour offrir aux éco gardes un bon cadre de travail.
Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur.	Matérialisation de 9.2 Km de limite vers Lushanja, au niveau du couloir écologique, où le conflit parc-population était énorme.

Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc.	Certaines infrastructures d'accueils touristiques ont été construites et équipées en haute altitude, soit 6 bungalows et 2 tentes dans pour promouvoir le tourisme.
---	---

### III.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

#### a) Succès

- Evacuation des fermiers des bétails du couloir écologique du bien et fermeture des toutes les carrés miniers à l'intérieur du bien ;
- Amélioration du cadre de travail pour une gestion efficace du bien (14 maison construites et équipées) et des infrastructures d'accueil touristique (6 bungalows construits et équipés) ;
- Déploiement des agents administratifs et techniques dans les secteurs de Kasese/Kibeleketa, Lulingu/Nyambembe et Mumbili jadis faiblement contrôlés
- Collaboration très active avec le Gouvernement national et Provincial dans la sécurisation du bien et de ses ressources naturelles

#### b) Difficultés rencontrées

- Retard de la validation du Plan Opérationnel 2018.
- Insuffisance des moyens financiers causée par la libération tardive ou la non libération des fonds souscrits par les partenaires.

### III.4 PERSPECTIVES

- Mobiliser les ressources financières supplémentaires et la libération dans les meilleurs délais des fonds souscrits par les partenaires ;
- Poursuite de la mobilisation de fonds à travers les activités touristiques.

#### III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

***a) Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois***

Une réunion de très haut niveau a été organisée entre l'équipe dirigeante de la 31<sup>ème</sup> Brigade DP et la Direction de la RFO. Cette réunion a permis de passer en revue tous les problèmes épineux qui empêchent la meilleure collaboration entre les Eco-gardes et les militaires.

Les dispositions ci-après ont été prises lors de ladite réunion :

- Affectation d'un bataillon de la FARDC en appui à la RFO pour toutes les opérations de grandes envergures pour la sécurisation du bien ;
- Suppression de toutes les positions militaires à l'intérieur de la Réserve et le retrait de tous les militaires de la 31<sup>ème</sup> Brigade dans les différentes carrières où ils sont installés illégalement ;
- Echange des informations pour une bonne planification des opérations anti braconnage contre les groupes armés les plus réputés.



La RFO a poursuivi l'organisation des opérations conjointes avec les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Ces opérations ont permis d'atteindre le résultat ci-après :

- le démantèlement du groupe du braconnier ALAISE opérant au Nord-Ouest de la RFO ;
- l'anéantissement du groupe de « WERRASON » qui opérait au Nord (son chef étant tué par les populations locales ; et
- l'affaiblissement du groupe de « MANU » dont le chef MANU lui-même ainsi que six (6) de ses éléments qui ont perdu leurs vies dans un accrochage.

Il faut aussi noter que d'autres groupes armés, opérant à partir du territoire de Mambasa se sont rendus à la RFO en remettant leurs armes (Dédier, Alois, Etienne, etc.)

***b) Fermer toutes les carrières minières artisanales et annuler tous les titres miniers qui empiètent sur le bien et qui sont attribués illégalement par le Cadastre minier, notamment ceux attribués à la société KiloGold***

La RFO a mis en place une stratégie globale de l'évacuation de toutes les carrières artisanales du bien dont la mise en œuvre exige au préalable sa validation au niveau national, la dotation en matériels d'ordonnancement et le soutien financier conséquent.

Néanmoins, le site a procédé déjà à l'évacuation systématique des quelques carrières minières et les éco-gardes restent permanent dans l'ancienne carrière de BAPELA à l'Est.

A l'Ouest, des patrouilles inopinées et surprises sont organisées de temps en temps pour décourager les exploitants illégaux le long de la route nationale n°4 (RN4). Cependant, les patrouilles routières sont organisées de manière permanente.

Par ailleurs, pour mieux orienter les actions de fermeture de toutes les carrières minières artisanales à l'intérieur du bien, les patrouilles aériennes se poursuivent dans le but d'identification et localisation des carrés miniers.

***c) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans le bien, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris la possibilité de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant***

Les résolutions qui ont été prises entre les différentes parties prenantes dans le cadre du Projet STAREC sont d'application. Sur le plan sécuritaire, il s'agit notamment d'accompagner l'ICCN/ RFO dans la réglementation de la circulation nocturne sur les axes routiers se trouvant à l'intérieure du bien à savoir les tronçons routiers Zunguluka - Adusa et Ekwe-Dingbo. C'est dans ce cadre que les éléments de renseignement militaire de la 31<sup>ème</sup> Brigade et de la 3<sup>ème</sup> Zone Opérationnelle travaillent avec les éco-gardes dans le contrôle des militaires en situation irrégulière et des hommes en arme en divagation dans la Réserve.

Les barrières de tous les axes (Mambasa-Niania et Ekwe-Digbo) sont fermées à partir de 18 h00 pour éviter toute circulation nocturne. A chaque Poste de patrouille, la recherche des infractions en matière de conservation est effectuée.

Au courant de cette année 2018, la RFO et ses partenaires ont pris l'engagement de redynamiser le contrôle de l'immigration dans la Réserve pour éviter l'explosion démographique et assurer l'expulsion des exploitants miniers à travers les dénonciations par les communautés locales.

***d) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale***

#### ***d.1. Finalisation du Plan de Gestion***

Un Plan de Gestion obsolète existe pour la RFO mais de son évaluation, il ressort qu'il n'est plus adapté au contexte actuel du bien. Ainsi sa révision est prévue au cours de l'année 2019.

#### ***d.2. Création d'une zone à protection intégrale***

La Zone de conservation intégrale Centrale (ZCIC) est déjà créée et ses limites ont été validées en 2016 par les communautés locales du territoire de Mambasa qui occupent plus ou moins 80% de la superficie de cette zone. Cette validation devrait se poursuivre en 2018 pour les Territoires de Wamba et Watsa, dans la Province du Haut-Uélé, mais rien n'a été fait.

***e) Intégrer les activités des Comités de Séjour et de Passage (CSP) et des Comités Locaux de Suivi de la Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion***

Une brigade de Comité de Contrôle de Séjour et de Passage (CCSP) dans la Réserve est déjà mise en place tel que prévu dans la stratégie.

L'ICCN/RFO, en collaboration avec les communautés, a réfléchi sur les modèles simples, rapides et moins coûteux d'accès aux ressources naturelles dans les Zones agricoles délimitées (ZAD) dans la RFO avant de renforcer les Comités de contrôle de séjour et de passage (CCSP) en équipements nécessaires.

Dans le but de restaurer la confiance avec les communautés locales, plusieurs ateliers de formation et de sensibilisation conformément à la stratégie nationale de la Conservation Communautaire ont été organisés.

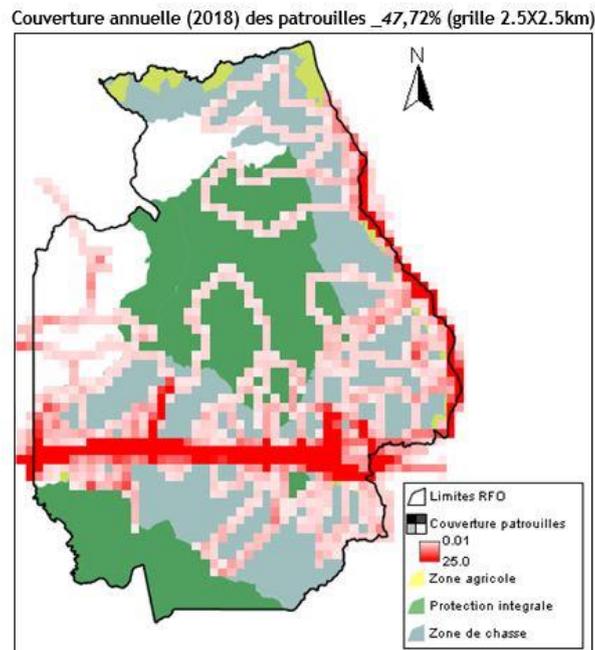
Enfin, l'ICCN s'est engagé à accompagner les moniteurs agricoles dans le refoulement de la faune sauvage là où l'on pratique les cultures en couloir et dans la sensibilisation des agriculteurs sur celles-ci.

***f) Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace***

La surveillance et son dispositif ont été renforcés à travers :

- L'appui aux rations de patrouilles et aux équipements et matériels de terrain ;
- L'appui en primes de patrouilles par les partenaires et la volonté de ces derniers à renforcer la capacité opérationnelle des éco-gardes ;

- La formation des nouveaux gardes qui a augmenté la capacité opérationnelle du site au dernier trimestre ;
- La formation et équipement d'une plateforme de renseignement pour permettre le suivi des différents réseaux des spoliateurs du Bien ;
- Le maintien de l'efficacité de surveillance du bien dont la couverture des patrouilles a atteint 47,72 % de sa superficie du bien. Un exploit comparativement aux années antérieures.



**Figure 1 : Couverture des patrouilles en 2018**

Notons qu'au courant de l'année deux (2) survols ont été réalisés. Ceci a permis d'avoir une cartographie claire des menaces dans le site. Les résultats de survol ont permis également d'orienter les actions de surveillance à court-terme et de préparer la rédaction de la stratégie de surveillance du bien adaptée aux défis.

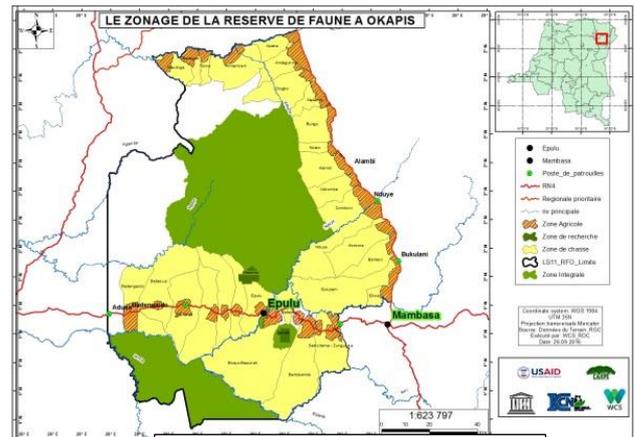
Quelques images illustratives de certains résultats de patrouille.



***g) Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt***

Le zonage qui a été fait dans la Réserve de Faune à Okapis avait permis de classer 32 zones agricoles pour les activités champêtres et 29 zones de chasse au profit des communautés locales ainsi que 5 zones de conservation intégrales dédiées à la conservation.

La signature des accords sur la zone de conservation intégrale a eu lieu au premier semestre de l'année 2016 après l'organisation d'un atelier ad hoc regroupant toutes les parties prenantes impliquées dans ce processus.



Carte des micros zones de la RFO

Pour l'année 2018, les efforts ont porté sur la mise en place de la foresterie communautaire dans les zones limitrophes de la Réserve. A cet effet, plusieurs réunions de sensibilisation ont été tenues dans les différentes chefferies pour l'appropriation du plan d'utilisation de terre par les différentes parties prenantes, concrétisées par la signature des protocoles d'accords (RFO et CLS) dans la chefferie de Bandaka.

***h) Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources du bien***

Au courant de l'année 2018, la priorité a été orientée au renforcement du Programme de l'information, éducation et communication (IEC) pour redynamiser la sensibilisation de toutes les parties prenantes.

En outre, les réunions mensuelles de comité de sécurité locale (chefs coutumiers, administration publique, Police, et FARDC) continuent d'être organisées mensuellement d'une manière rotative dans les différents chefs-lieux des chefferies.

***i) Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurité du bien et la conservation durable de ses ressources naturelles***

Dans le cadre de la stabilisation de la paix dans le territoire de Mambasa, le projet IRF-Mambasa « *Amani ni njia ya Maendeleo* » (la paix est la voie du développement), conçu sous la stratégie de l'ISSSS, a été mis en œuvre pendant 21 mois en prenant en compte 3 de ses 5 piliers dont le dialogue démocratique, la

restauration de l'autorité de l'Etat ainsi que la réinsertion, réintégration et Relance Economique.

A l'issu de l'évaluation dudit projet faite en 2018, les recommandations spécifiques et générales ont été formulées par les différentes parties prenantes et seront capitalisées pour la prochaine phase dudit Projet.

### III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Les progrès sont résumés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2:** Synthèse des efforts fournis par rapport aux recommandations pour la sortie du bien sur la liste des sites du Patrimoine Mondial en péril

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suppression de toutes les positions militaires à l'intérieur de la Réserve et le retrait de tous les militaires de la 31ème Brigade de différentes carrières où ils sont installés illégalement.</li> <li>▪ Anéantissement total du groupe de WERRASON, qui opérait au Nord, ainsi que celui de groupe de Manu (Sud-Ouest) par la mort des 4 de ces ténors durant les affrontements.</li> </ul>
Fermer toutes les carrières minières artisanales et annuler tous les titres miniers qui empiètent sur le bien et qui sont attribués illégalement par le Cadastre minier, notamment ceux attribués à la société Kilo Gold,	Une carrière minière dénommée « BAPELA » à l'Est a été fermée et une équipe d'éco-gardes y sont postés d'une manière permanente.
Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans le bien, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris la possibilité de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant,	Poursuite les mesures réglementaires qui consistent notamment à arrêter la circulation sur la national N° 4 sur les axes Mambasa-Niania et Ekwe-Digbo à partir de 18 h00 jusqu'à 6h00 du matin.
Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace,	La formation des nouveaux éco-gardes et maintien de l'efficacité de surveillance du bien avec une couverture des patrouilles qui a atteint 47,72 % de sa superficie du bien.

### VI.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

#### *a) Succès*

Réduction de la capacité opérationnelle de tous les groupes armés opérant dans la réserve.

#### *b) Difficultés majeures rencontrées*

- L'instabilité de la situation sécuritaire de la sous-région et la circulation des armes à feu dans la réserve;
- l'insuffisance des moyens financiers.

### VI.4. PERSPECTIVES

En dehors du Plan opérationnel en cours de validation après souscription des partenaires techniques et financiers pour l'ensemble des activités planifiées en 2018, les principales projections sont les suivantes :

- Fermeture des carrières minières restantes dans la Réserve ;
- Renforcer les effectifs par le recrutement progressif de deux cents nouvelles unités ;
- Augmenter le niveau de présence du personnel dans les parties orientales de la RFO par l'ouverture de deux postes de gardes (en territoire de Wamba et Watsa) ;
- Elaborer la Stratégie de transformation des conflits opposant la RFO et les autres parties prenantes concernées ;
- Elaborer le plan de matérialisation des limites de la RFO et lever les fonds y relatifs.



des patrouilles en fonction des menaces. Les images ci-dessous illustrent les résultats des patrouilles.



Figure 3, 5, 6 : Quelques résultats des patrouilles PNS

Par ailleurs, un célèbre braconnier de Bonobos a été arrêté et déféré devant la justice, afin de lancer un signal fort au sein des communautés et les dissuader sur les conséquences néfastes du braconnage.

#### *a. 2. Renforcement des capacités*

Deux sessions de formation de recyclage (juillet-octobre 2018) ont été organisées pour 102 éco-gardes avec la collaboration des instructeurs des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et d'un consultant en lutte anti-braconnage.

#### *a. 3. Mise en place d'une Cellule juridique*

Les efforts ont été également concentrés sur la mise en place d'une Cellule juridique qui s'est attelée sur le suivi des dossiers judiciaires du bien, la reconstitution de l'ensemble des Procès-Verbaux (2017 et 2018), l'établissement d'une base de données, la formation pour la rédaction des procès-verbaux.

En outre, dans le cadre de la consolidation des mécanismes juridiques, le site a produit quelques outils spécifiques à savoir le guide de bonne conduite, le guide relatif au Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours afin d'améliorer les relations avec les populations riveraines.

En 2018, une session de formation de 25 Officiers de Police Judiciaires était organisée, parmi lesquels dont 20 ont été assermentés. (Photos ci-dessous).



Fig.7 : Formation paramilitaire



Fig. 8, 9 : Formation des OPJ

***b) Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans les provinces***

En 19 juillet 2018 s'est tenue à Monkoto la réunion du Comité de Coordination de Site (Cocosi) qui a connu la participation de 7 administrateurs de territoire, des chefs de secteurs, des représentants des communautés locales (chefs de groupement), FARDC, Police, DGM et partenaires (WCS, AASD, ISCO) dans le cadre d'une concertation permanente entre les gestionnaires du parc et les représentants des entités au niveau de la province.

Deux ateliers de travail sur l'engagement des autorités locales dans la lutte anti-braconnage et le développement ont été aussi organisés. A l'issue de ces ateliers, il a été recommandé l'engagement et la participation de ces dernières à la protection du bien.

Dans le même ordre d'idées, la troisième session du Comité de Pilotage du Parc National de la Salonga a été organisé le 14 septembre 2018 à Kinshasa en présence de l'ICCN, du WWF, des bailleurs et des partenaires.

D'autres rencontres régulières ont été organisées entre le gestionnaire du bien et les autorités locales et provinciales (FARDC et Opération bonobo, Administrateurs des Territoires, Police nationale et autres services spécialisés), ainsi qu'avec certaines autorités politiques influentes (députés provinciaux et nationaux, Gouverneur de la Tshuapa).

En outre, une mission de collaboration interinstitutionnelle a été organisée en avril 2018 sur la rivière Lukénie au sud du bien afin de sensibiliser les autorités locales et les populations riveraines à la législation sur la conservation de la nature ainsi qu'à la nécessité de la lutte contre le braconnage (image ci-contre). L'équipe de cette mission était composée d'un des conseillers du ministre



Fig.10 : Sensibilisation des autorités locales

de l'environnement, des inspecteurs du ministère de l'environnement (national et provincial), un représentant de la police (le colonel de la police d'Oshwe). Les résultats attendus de tous ces contacts consistent à redynamiser la collaboration de toutes les parties prenantes pour la conservation du bien et de ses Valeurs Universelles Exceptionnelles.

***c) Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti-braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST***

Les mêmes actions rapportées dans l'état de conservation de 2017 restent valables en 2018.

**c. 1. Elaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG)**

Un plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) participatif a été finalisé et validé au niveau de l'administration de tutelle. Il est accompagné d'un plan d'actions triennal 2017 - 2019 qui définit les activités prioritaires pour sortir le bien de la Liste en péril.

En effet, des plans d'opérations annuels sont mis en œuvre avec les financements disponibles (Projet Union européenne de 17,4 millions d'euros pour 2017-2021, projet KfW, projet CAFEC, etc.) dans le cadre du contrat de cogestion du PNS entre ICCN et WWF. Les financements KfW et USAID prennent fin en juin 2018, mais des discussions sont déjà en cours pour la préparation des prochaines phases.

Pour la mise en œuvre du Plan Opérationnel du bien, d'autres partenaires apportent leur contribution dans le biomonitoring, le changement climatique, REDD+, le développement rural, l'organisation communautaire, l'agriculture durable, la santé, la lutte contre la malnutrition

### **c. 2. Elaboration de la stratégie de surveillance**

Au cours de l'année 2017, l'unité de gestion du parc a procédé à l'élaboration d'une stratégie de surveillance du PNS qui a ensuite été validée au niveau national.

C'est un document qui contient les aspects généraux liés à la gestion des actions de surveillance comprenant la description des différents types de patrouilles appliquées au PNS, les procédures de planification des patrouilles, les équipements requis, la ration, les conditions préliminaires pour conduire une patrouille, le comportement des gardes en patrouille, la gestion des équipements de patrouille et des objets saisis.

Deux éléments complémentaires dans ce manuel comprennent les actions d'intelligence qui devraient initier les patrouilles et les actions liées aux poursuites judiciaires des braconniers. Un plan d'actions avec un budget opérationnel de trois ans ainsi qu'une approche de suivi et d'évaluation de la stratégie sont intégrés.

Pour une efficacité de la surveillance, il a été procédé à la redéfinition des secteurs de surveillance du parc dont le nombre passe de 6 à 8 secteurs avec la création de deux zones opérationnelles.

Sa mise en œuvre recherche une synergie d'actions avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion du parc et essentiellement dans la protection (ZSM, WCS et MPI).

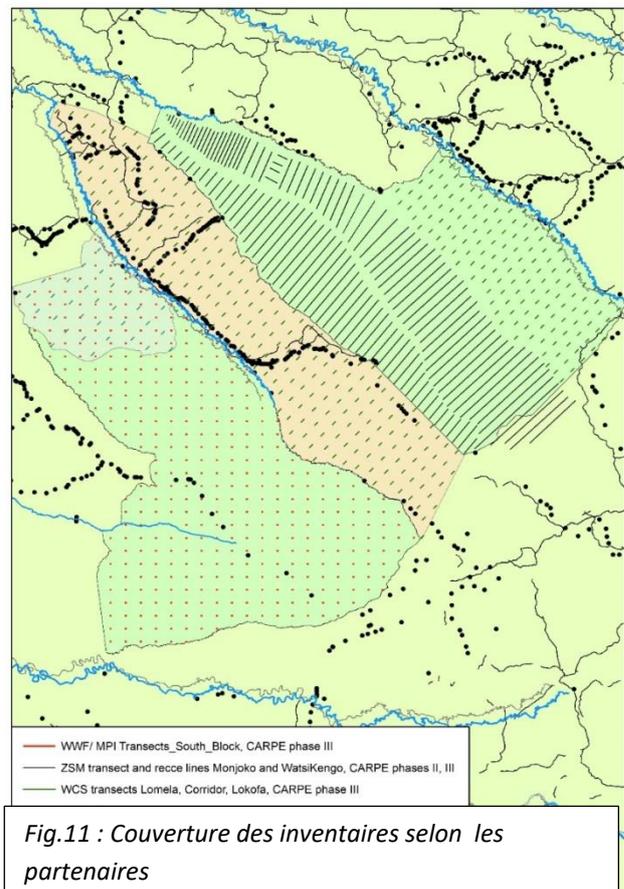
La mise à disposition des équipements va permettre une collecte permanente des données et leur traitement à l'aide de l'outil SMART.

**d) Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion**

**d. 1. Inventaires biologiques**

Il est à noter que de 2016 à 2018, le programme des inventaires biologiques a couvert l'ensemble du parc (bloc nord et bloc sud) ainsi que le corridor et a généré une masse importante des données dont les détails sont illustrés dans les pages qui suivent. La figure n°11 montre la répartition des blocs du parc selon les interventions des partenaires. En effet, les données portent sur les thématiques ci-après :

- inventaire des grands mammifères par MPI EVE/LMU dans le bloc sud ;
- inventaire papillon en collaboration dans le bloc sud ;
- inventaire phénologique dans le bloc sud (photos ci-dessous) ;
- étude spatiale de la déforestation sur des micro-zones à proximité du bloc sud (Anga) ;
- inventaire des grands mammifères par WCS sur le bloc nord et le corridor ;
- inventaire des grands mammifères par ZSM sur le bloc nord.



A l'issu de traitement des données collectées, les résultats sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

ESPECES/ GROUPE	Estimation	Taille de la zone (km <sup>2</sup> )	Effort	Nombre de transects*	CV (%)	Min	Moyenne	Max
<b>DONNEES CONCERNANT LE PNS ET SON CORRIDOR</b>								
<b>BONOBO</b>	Densité des individus	38175,4	3446,17	798,		0,29	0,39	0,53
	Taille de la population	38175,4	3446,17	798		11211	<b>14988</b>	20166
<b>ELEPHANT</b>	Densité des individus	38175,4	3446,17	798		0,02	0,04	0,06
	Taille de la population	38175,4	3446,17	798		889	<b>1562</b>	2473
<b>DONNEES CONCERNANT LE PNS UNIQUEMENT</b>								
<b>BONOBO</b>	Densité des individus	31622,4	3135,17	642		0,30	<b>0,40</b>	0,53
	Taille de la population	31622,4	3135,17	642		9493	<b>12593</b>	16826
<b>ELEPHANT</b>	Densité des individus	31622,4	3135,17	642		0,12	<b>0,19</b>	0,31
	Taille de la population	31622,4	3135,17	642		813	<b>1388</b>	2232
<b>DONNES SUR LE BLOC SUD UNIQUEMENT</b>								
<b>SINGES**</b>	Densité des groupes	17175,4	374,17	378	7,81	16,584	<b>19,33</b>	<b>22,52</b>
	Densité des individus	17175,4	374,17	378	8,97	144,65	<b>172,44</b>	<b>205,55</b>
	Taille de la population	17175,4	374,17	378	8,97	2 459 100	<b>2 931 400</b>	3 494 400

Sources : MPI/LMU, WWF, ICCN, WCS, ZSM

\*line transects et point transects \*\* des données plus détaillées sont disponibles.

Les inventaires susmentionnés ont permis de déterminer les statuts de nombreuses autres espèces animales et végétales jusqu'à présent non prises en compte. Il s'agit de :

- Paon congolais : moyenne de 24 948 individus dans le bloc Sud du PN Salonga ;
- Ratels : 764 individus ;
- Pangolin géant : 955 individus ;
- Oryctérope : 6375 individus ;
- Chat doré africain : 938 individus ;
- Sitatunga : 2640 individus et ;
- Chevrotin aquatique : 12120 individus.

Au niveau des papillons, il y a eu découverte de nouvelles espèces traduisant l'importance du parc pour la conservation de la diversité biologique.

Dans l'ensemble, plus de 700 personnes ont participé à l'inventaire dont 5 experts internationaux et 12 venant de l'extérieur des communautés du PNS. La participation des gardes de PNS était considérable (52 éco-gardes).

#### ***d. 2. Bio-monitoring***

Après les inventaires biologiques qui se sont déroulés au Parc National de la Salonga depuis 2003, 2004, 2013/2014, 2016/2017 et 2018, tous les partenaires du Parc (ZSM, PMI, WCS) à l'unanimité et l'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga (UGPNS) se sont résolus de commencer à réfléchir sur un plan de bio-monitoring à long terme. Dans ce cadre, il a été retenu le suivi des clairières et moyens mammifères de la manière suivante :

- 4 à 5 clairières seront identifiées et dans lesquels des pièges photographiques seront installés en permanence afin de suivre la tendance de fréquentation des espèces et la structure de population des espèces qui y fréquentent ;
- En fonction des résultats des derniers inventaires, le suivi des grands et moyens mammifères se sera dans les zones de fortes concentrations par la méthode *distance sampling* faisant usage de la technique de transect linéaire. Par contre dans les zones entre sous blocs, le suivi de la faune se sera avec l'usage des camera-traps comme technique de *point transect*.

Les deux techniques transect linéaire dans les sous-blocs et *points transect* à travers les camera-traps entre les sous-blocs permettent de comparer les résultats puisqu'ils seront issus tous de la même méthode *distance sampling*.

**e) Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre**

Durant l'année 2018, l'équipe de gestion a poursuivi les actions relatives au programme de Développement local en collaboration avec ses partenaires pour répondre à la problématique « conflit autour de l'accès aux ressources ». La figure n°12 ci-dessous indique les zones d'interventions des acteurs du développement rural autour du bien. En effet, ces interventions se sont concentrées sur 4 axes :

- Structuration des communautés riveraines ;
- Mise en place d'activités alternatives génératrices de revenu ;
- Accompagnement à la mise en place de gestion durable des ressources dans la zone tampon ; et
- Appui aux services et infrastructures de base.

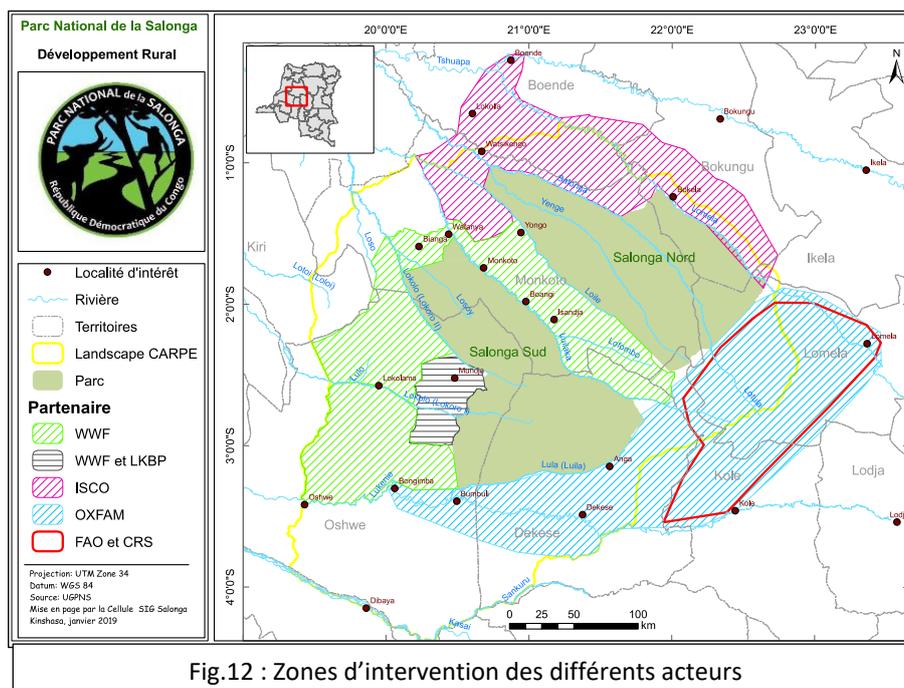


Fig.12 : Zones d'intervention des différents acteurs

### ***e. 1. Structuration des communautés riveraines***

L'année 2018 a été marquée par un grand effort des partenaires du consortium UGPNS<sup>1</sup>-ISCO-Oxfam dans la mise en place et structuration des organisations communautaires. Au total, le WWF a restructuré et accompagné 66 Comités locaux de développement (43 dans la zone d'Oshwe (ouest bloc sud) (figure 13 ci-



Fig.13 : Structuration du CLD en territoire d'Oshwe

contre) et 23 dans le corridor, territoire de Monkoto). Tandis qu'ISCO a restructuré 150 Comité local de développement en territoires de Monkoto, Boende et Bokungu dans le nord du bloc nord, lorsque que dans territoire de Dekese au sud du bloc sud l'Oxfam a restructuré 67 Comités locaux de développement et 124 Organisations Paysannes.

Cet accompagnement des Comités locaux de développement a consisté à leur formalisation par la constitution des bureaux, l'élaboration de leurs statuts respectifs et la formation des membres sur les thématiques comme la gestion d'une association et d'un Comité local de développement, respect du genre, mobilisation des ressources financières.

En outre, le consortium susvisé a appuyé la restructuration et animation des Comités Agricoles et Ruraux de Gestion, en sigle « CARG ». Au total, 4 CARG sont actuellement actifs notamment à Monkoto, à Oshwe, à Dekese et à Boende.

### ***e. 2. Mise en place d'activités alternatives génératrices de revenu***

Sur ce volet, l'action du PNS et de ses partenaires du consortium du Projet FED (Fond européen de développement) s'est principalement concentré sur le développement agricole sédentarisé et durable à l'échelle paysanne, en vue de constituer à la fois des activités et ressources financières alternatives.

---

<sup>1</sup> Unité de Gestion du Parc national de la Salonga, équipe mixte WWF-ICCN en charge de la co-gestion du PNS

Au courant de l'année 2018, l'appui au développement agricole a consisté à :

- La création, formation, dotation et accompagnement de **fermes pilotes** (au total 180 fermes pilotes au sud et au nord du parc) ;
- La mise en place de **champs semenciers** (figure n°14 et 15 ci-dessous), **pépinières communautaires et distribution de semence** (arachide, riz, maïs, Niebe, manioc et noix de palme), l'organisation de **formations**, la dotation de **matériel aratoire** aux CLD et Organisations Paysannes.



Figure 14, 15 : Champs semenciers

### ***e. 3. Appui à l'acquisition du matériel animal***

Cette activité a consisté à la vaccination des poules la PPA. Comme résultats, 34497 poules ont été vaccinés sur une prévision de 50 000, soit 84,9%.

- **Mise en place de cultures vivrières par les organisations paysannes** (en moyenne **72,44 hectares** des champs a été emblavés par les ménages, organisations paysannes et CLD dans le cadre de l'appui aux communautés riveraines à Dekese, Bombule, Yassa, Ndesse, Anga et Bongimba et 183,6 ha à Boendé, Bokungu et Monkoto. Il s'agit des cultures de : manioc, riz, niébé, arachide et maïs ;
- Initiation d'échanges et formalisation progressive de **partenariats avec des entreprises privées** du secteur agricole pour développement de zones de culture sous le modèle *nucleus estate* à une grande distance du PNS (entreprises GTCC, TEXAF). En outre GTCC a mis en place à Bongimba une pépinière pour une couverture de 250 hectares du palmier à huile dont 125 ha sur ce site dans un premier temps dans une optique de l'étendre à Bombuli sur 125 autres hectares.

- appui à l'évacuation des produits agricoles (fig. 16 et 17 ci-dessous) par Oxfam comme expérience pilote dans une perspective de développer cet appui pour l'évacuation vers Kinshasa.



Fig.16, 17 : Baleinière et charrette communautaire

- Organisation des diverses sessions de formations à l'intention des membres des Comités locaux de développement dans le domaine de la production agricole et les techniques de gestion d'une exploitation. Elle a ciblé les territoires d'Oshwe et de Dekesse. Autres formations étaient sur l'alphabétisation (200 femmes), la création de jardins de case (150 jardins) et le développement d'activités alternatives génératrices de revenu (150 femmes) organisées avec l'appui de l'ONG AASD, partenaire du PNS.

***e. 4. Accompagnement à la mise en place de gestion durable des ressources dans la zone tampon***

L'essentiel d'efforts a consisté à l'accompagnement de l'association des pêcheurs de Monkoto à travers la révision et la validation de son statut ainsi que sa structuration (formation). Dans ce même cadre, une mission de diagnostic sur la pêche a été faite à de Monkoto afin de dégager des recommandations pour une gestion durable des ressources halieutiques. Cet accompagnement se poursuivra en 2019.

***e. 5. Appui aux services et infrastructures de base***

Les réalisations de l'année 2018 ont porté sur :

- Réhabilitation du complexe scolaire dans le corridor (25km de Monkoto) au village Bokele, par la réparation de la toiture du bâtiment (600 élèves) ;



*Fig. 18, 19 : Ecole de Bokele-avant/après intervention*

- Appui à 5 écoles primaires (approx. 500 élèves ) dans la zone tampon au Secteur Watsi Kengo par la dotation en matériels et le paiement de la prime pour 14 enseignants ;
- Réhabilitation de routes et ponts sur les axes routiers de Monkoto vers Boende, vers Isandja (sud corridor) et vers Mondjoku (travers du corridor). Le résultat de cet appui consiste à 125km de routes et 6 ponts sur l'axe de Boende réhabilités avec la participation des communautés locales. L'impact attendu est l'évacuation des produits agricoles vers les marchés pour le bien être des communautés.



*Fig. 20, 21 : Réhabilitation de ponts*

f) *Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion*

### f. 1. *Création des forêts communautaires*

Les actions en lien avec cette mesure ont porté essentiellement sur la mise en place de **forêts communautaires** afin d'assurer une gestion durable des espaces forestiers dans la zone périphérique tout en constituant une zone « tampon » vis-à-vis du bien. Le processus de création des forêts communautaires, qui du reste est participatif, a abouti aux résultats ci-après :

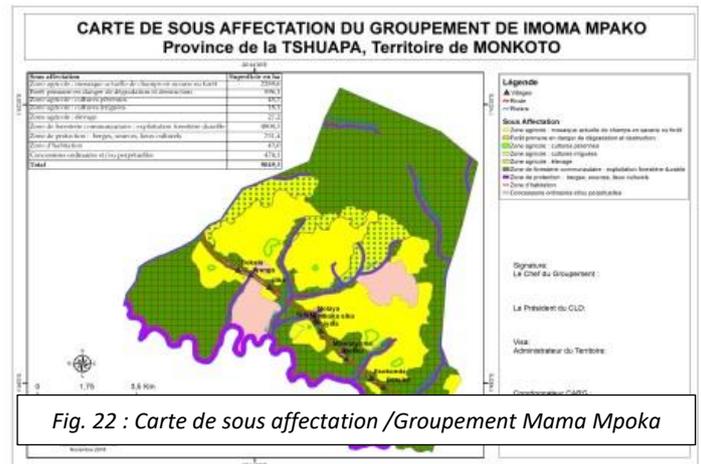


Fig. 22 : Carte de sous affectation /Groupement Mama Mpoka

- 6 dossiers des forêts communautaires au nord-est d'Oshwe, sur une surface totalisant 172 000Ha ont été déposés aux autorités compétentes en août 2017 ;
- 3 dossiers des forêts communautaires situées au nord du bloc nord, sur une surface totale d'environ 14 000Ha (dans les villages des peuples autochtones). Voir la carte ci-contre

Il convient de noter que tous ces dossiers sont en attente de validation par les gouverneurs des provinces respective (Maï Ndombe et Tshuapa).

Par ailleurs, cette démarche a été également initiée sur la zone sud du corridor pour la constitution du continuum écologique (voir images ci-contre).

En outre, durant l'année 2018, l'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga a élaboré un partenariat avec l'ONG RainForest Alliance pour le démarrage d'un projet financé par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM/GEF) visant entre autres au développement d'autres forêts communautaires dans le corridor et à soutenir l'UGPNS par son expertise reconnue dans la phase d'élaboration des plans de gestion simplifiée.

## ***f. 2. Elaboration des Plans de gestion des Ressources Naturelles (PGRN)***

Au courant du second semestre 2018, l'ICCN a accompagné l'élaboration participative des Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) à l'échelle des groupements de villages pour faciliter et encourager la gestion durable des ressources naturelles par les communautés. Un premier modèle de Plan a été élaboré dans un village pilote du corridor en octobre 2018 et se poursuit en 2019. (Voir fig. ci-contre)



Fig. 23 : Elaboration participative du PGRN

### ***g) Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation***

A part la prise en charge de frais scolaire en faveur des enfants Yaelima (14 filles et 5 garçons) qui s'est poursuivi en 2018, il n'y a pas une autre action concrète mise en œuvre par l'autorité du Parc. Néanmoins, d'autres partenaires actifs dans la région (projet PARCCS financé par le FEDXI, l'ONG Oxfam) ont continués à intervenir dans le cadre de la mise en place de parcelles et fermes dans la zone de Dekese afin de permettre à 50 ménages volontaires (soit environ 200 personnes) de quitter le Parc national de la Salonga.

### ***h) Autres réalisations entrant dans l'amélioration de la gestion du bien***

D'autres problèmes qui font émergence dans la gestion du bien et qui affecteraient ses Valeurs Universelles Exceptionnelles ont conduits à la mise en œuvre des activités ci-après :

D'autres problèmes qui font émergence dans la gestion du bien et qui affecteraient ses Valeurs Universelles Exceptionnelles ont conduits à la mise en œuvre des activités ci-après.

### ***h. 1. Élaboration des outils de gestion***

Outre la validation et l'adoption définitive de la stratégie de surveillance intervenue en 2018 et le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) adopté en 2017, plusieurs documents clés de gestion pour le bien ont été développés ou sont en cours. Il s'agit de :

- La stratégie de conservation communautaire et développement rural ;
- La stratégie d'éducation et sensibilisation environnementale ;
- La stratégie de recherche scientifique et Plan de bio-monitoring ;
- Le manuel de procédures et le plan pluriannuel de formation (En cours d'élaboration) ;
- Plan de tourisme ;
- Plan Directeur des infrastructures et le cadre général de suivi & Evaluation du Plan d'Aménagement et de Gestion ;
- Plans pour la construction des stations, postes de patrouilles et démarrage de la rédaction du Plan Directeur des Infrastructures.

### ***h. 2. Renforcement des équipements et infrastructures de gestion du PNS***

Au courant de l'année 2018, d'autres efforts ont consisté à l'acquisition des équipements pour la gestion du bien. Il s'agit notamment de :

- un groupe électrogène de 17kVa sur Monkoto ;
- tenues pour 200 éco-gardes et petits matériels de campagne (matelas,..) ;
- 22 panneaux photovoltaïques ;
- 13 motos, 3 moteurs hors-bords et 1 canot rapide ;
- Divers matériels informatiques.

Concernant la construction des infrastructures, les avancées peuvent être résumées comme suit :

- Finalisation de deux maisons d'habitations (4ch), une maison de passage (6ch) ainsi qu'une salle de réunion ;
- Entretien des pistes d'atterrissage ;

- Rénovation du poste de patrouille et centre de formation de Bekongo (baraquements, zones de tir, parcours).



Fig. 24 Maison d maison de



Fig. 25 Salle de réunion

### ***h. 3. Réaliser des projets de recherche***

Quelques projets de recherche sur les Bonobos, les papillons, la durabilité de la chasse et pêche dans la zone tampon, l'inventaire phénologique, et l'Etude spatiale de la déforestation sur des micro-zones à proximité du bloc sud (Anga), ont été réalisés au courant de l'année avec l'appui des partenaires « Luikotale Bonobo Project » et « Zoological Society Milwaukee ».

Par ailleurs, il se développe également une l'étude sur l'habitation et la recherche sur les bonobos (camp Lokofa) qui va se poursuivre en 2019.

Notons qu'une première mission de prospection sur les grottes de Lokata (fig. 26 et 27 ci-après) a été réalisée en juin/ juillet 2018 pour son potentiel faunique et floristique comme valeurs biologiques à conserver.

Fig. 26, 27 : mission de prospection sur les grottes de



Mentionnons enfin simplement que plusieurs autres espaces naturels sensibles (baïes, savane de Bosuankoy) présents dans le Parc on fait aussi l'objet de prospection afin de documenter la présence et l'abondance des grand mammifères dans ces sites.

#### ***h. 4. Communication et sensibilisation***

Pour visualiser les efforts du maintien de l'intégrité et la conservation des valeurs biologique du du bien, diverses actions ont été réalisées à savoir :

- lancement officiel du site web du PNS ([www.salonga.org](http://www.salonga.org)) à l'occasion du Forum du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en novembre 2018 à Bruxelles.
- Publication du livre Salonga (280 pages)
- Réalisation d'un documentaire sur le PNS par le journaliste de France 24 Thomas Nicholon.

Quelques actions de sensibilisation ont été aussi réalisées au courant dans les villages et les écoles à travers l'organisation des théâtres, des conférences, compétitions sportives en territoire d'Oshwe et de Monkoto.



*Fig.28 : Sensibilisation dans un village*

*Fig. 29 : Sensibilisation dans une*

#### ***h. 5. Evaluation de l'efficacité de gestion***

L'évaluation de l'efficacité de gestion du PNS pour l'année 2018 est ainsi globalement représentée dans le tableau n° 2 et la figure n° 30 ci-dessous.

Synthèse de l'efficacité de gestion	%
Contexte	29,9
Planification	72,5
Intrants	71,6
Processus	62,8
Résultats	74,7
Effets/Impacts	61,8

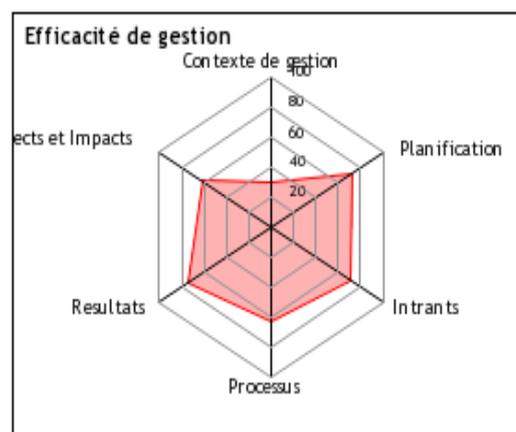


Tableau n°2: Efficacité de gestion du PNS/ Année 2018. Fig. 30: Radar 2018 de l'efficacité de gestion

Le score global de l'évaluation, en appliquant la formule d'AGRECO GEIE (2017)<sup>2</sup>, est estimé comme suit :

$$IMET = \left( \frac{\sqrt{\text{Contexte}} + \sqrt{\text{Planif}} + \sqrt{\text{Intrant}} + \sqrt{\text{processus}} + \sqrt{\text{Resultat}} + \sqrt{\text{Impact}}}{6} \right)^2,$$

$$\text{Soit, le score de synthèse } IMET = \left( \frac{\sqrt{29,9} + \sqrt{72,5} + \sqrt{71,6} + \sqrt{62,8} + \sqrt{74,7} + \sqrt{61,8}}{6} \right)^2 = 61\%.$$

La comparaison des résultats IMET d'octobre 2017 aux résultats IMET d'octobre 2018 montre une amélioration dans l'efficacité de gestion au PNS. Le score global de synthèse IMET est passé de 56,6% (octobre 2017) à 61% (octobre 2018).

<sup>2</sup> AGRECO GEIE, 2017 - Support à l'évaluation et adoption d'un système intégré de PSE et DSS en faveur de la gestion et de la gouvernance des initiatives PIN 11<sup>ième</sup> FED « environnement et agriculture durable pour sauvegarder les sites biologiques prioritaire de la RDC. Rapport de fin de prestation. Version finale. FWC, BENEf, Lot n°6.

## II.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Les progrès effectués pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril se résume dans le tableau ci-dessous.

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Sécurisation du bien du bien.	En termes de couverture, elle a atteint 63,4% (cadrat de 2kmX2km) tandis qu'elle était de 56,2% (2017), 52% (2016) et 42% (2015).
Redynamisation du cadre de concertation permanente entre parties prenantes.	Quatre grandes rencontres tenues avec les parties prenantes (FARDC et opération bonobo, Administrateurs des Territoires, Police, ANR, personnalités politiques influentes notamment les députés provinciaux et nationaux, et gouverneur de la Tshuapa. Mission de collaboration interinstitutionnelle à Oshwe (une des zones avec moins des contacts avec l'autorité du parc).
Réalisation du suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National.	Réalisation des inventaires biologiques sur l'ensemble du parc (bloc nord et bloc sud) ainsi que dans le corridor : masse des données scientifiques en cours d'analyse.
Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc.	Accompagnement des communautés dans la création des forêts communautaires dans la zone périphérique du bien (zone tampon) et dans le corridor pour créer un continuum écologique entre les deux blocs du bien.
Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation.	Appui continu en termes de prise en charge de frais scolaire en faveur des enfants Yaelima (14 filles et 5 garçons) et mise en place de parcelles et fermes dans la zone de Dekese afin de permettre à 50 ménages volontaires de quitter le Parc national de la Salonga.

## II.3 SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES

### 3. 1. Succès

- Augmentation significative de la couverture du parc jusqu'à soit 63,4% ;
- Arrestation du grand braconnier de Bonobos déféré en justice pour condamnation ;
- Réalisation des inventaires biologique sur toute l'étendue du parc qui consolide les connaissances sur la biodiversité et la distribution des espèces ;
- Appropriation des forêts communautaires dans la zone tampon du parc et le corridor entre les deux blocs du parc par les communautés locales ;

- Tendance positive de l'amélioration de l'efficacité de gestion à l'issu de l'administration de l'outil IMET en 2018 par rapport aux résultats de 2017.

### **3. 2. Difficultés rencontrées**

Le contexte politique qui a été caractérisé par la mise en place de nouvelles provinces issues du découpage territorial qui rend encore difficile la possibilité de réunir les gouverneurs de toutes le 5 provinces

Comme l'année dernière, le retard dans le décaissement des financements de KfW et de CAFEC continu à affecter la mise en œuvre de certaines activités liées à ce financement.

#### **II.5 AUTRES PROBLEMES DE CONSERVATION ACTUELS IDENTIFIES PAR L'ETAT PARTIE COMME POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE) DU BIEN**

- Explosion démographique dans le corridor du parc ;
- Menaces des blocs pétroliers.

### V.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

- a) Réaffirmer et rétablir l'autorité de l'ICCN comme autorité principale sur le territoire du parc et assurer la coopération avec les autres autorités compétentes, y compris les Forces armées et les autorités judiciaires, pour garantir l'efficacité de ses actions**

**a. 1. Coopération avec les FARDC**

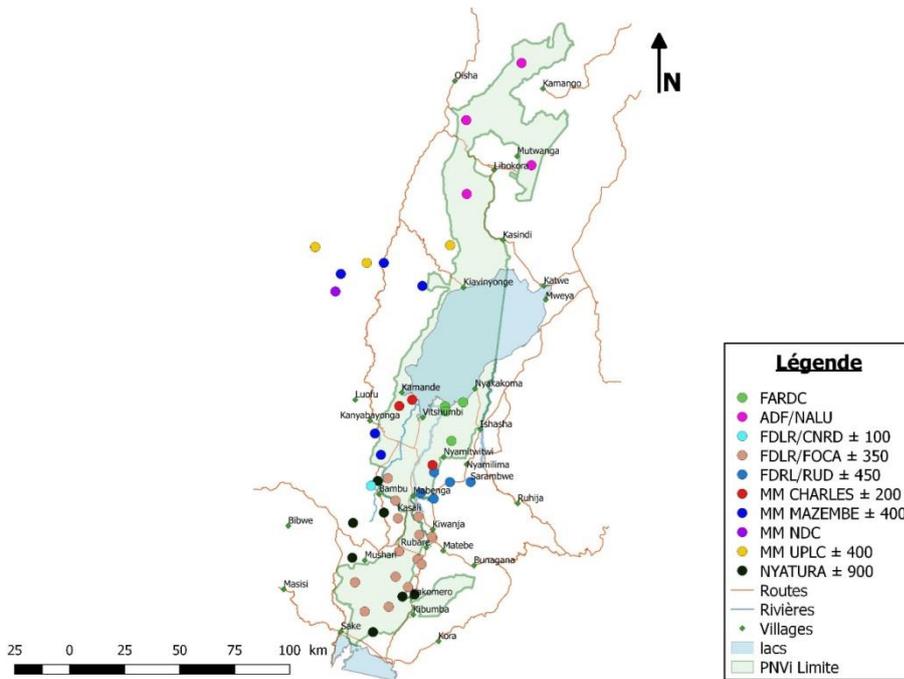
Du point de vue institutionnel, la coopération entre ICCN et les FARDC est améliorée. En 2018, environ 120 éléments des FARDC ont participé à des opérations conjointes (ICCN - FARDC) menées sur le territoire du parc qui incluent la protection des civils et des marchandises qui traversent le parc sur la Route Nationale n° 2 et des celles dirigées contre les groupes armés dans les différentes zones. En outre, les discussions avec les FARDC ont porté également sur l'évacuation du parc des positions militaires autonomes afin de conserver uniquement celles qui sont placées sous le commandement de l'ICCN.

**a. 2. Coopération avec les autorités judiciaires**

En 2018, le PNVi a transmis 844 dossiers (procès-verbaux) aux autorités judiciaires en vue de sanctionner les infractions à la loi. Seulement 14 condamnations fermes pour les infractions les plus graves ont été prononcées cette année en dépit d'un suivi judiciaire intense auprès des cours et tribunaux.

- b) Poursuivre le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi en neutralisant l'action des groupes armés afin d'endiguer leur emprise sur les populations civiles et l'exploitation illégale des ressources naturelles**

Le parc continue à faire face à de sérieux problèmes sécuritaires. Les effectifs des groupes armés présents sur le territoire du parc ou dans sa périphérie proche sont estimés à environ 3000 individus (voir figure n° ...ci-dessous). Les gardes ont continué à exercer leurs prérogatives sur l'entièreté du territoire du parc à l'exception de ses extrémité septentrionale (aux mains des milices ADF) et méridionales dans la région du Masisi (territoire à faible valeur écologique).



De nombreuses opérations sécuritaires ont été menées durant l'année 2018. Elles avaient, entre autres, l'objectif de démanteler les groupes armés en vue de défendre les zones sous attaque et/ou de reprendre le contrôle des territoires qu'ils occupent. Les opérations se sont concentrées principalement sur les zones de haute biodiversité, en particulier le « couloir écologique » contingent au *Queen Elizabeth Parc* en Ouganda et la côte Nord du Lac Edouard.

Dans le secteur Nord, les opérations ont permis la reprise de la zone du Mont Tshiabirimu tombé aux mains de groupes Mai-Mai après une attaque qui avait causé un mort et détruit les installations du parc. Grâce à ces opérations, la protection des derniers Gorilles des plaines est à nouveau assurée.

Dans le secteur Centre, les éco-gardes parviennent sont parvenus à chasser d'une manière progressive les groupes Mai-Mai de la rive Sud du lac Edouard et renforcer le contrôle de la surface du lac. Le travail se poursuit pour parvenir à un contrôle total.

Dans le secteur Sud, les éco-gardes ont lancé de grandes opérations pour lutter contre le trafic de « makala » (charbon de bois) en provenance du parc.

***c) Encourager les activités opérationnelles transfrontalières avec l'Ouganda pour assurer la protection et la circulation des espèces itinérantes, telles que l'éléphant***

En 2018, les activités opérationnelles avec le Queen Elizabeth Park (Ouganda) ont portées essentiellement sur :

- La formation des observateurs pour la réalisation du recensement aérien des grands mammifères (avec l'appui de l'UICN) ;
- L'assistance aux éléphants en cas de menace identifiée grâce aux colliers de suivi par GPS ; et
- La coordination des recensements des grands mammifères (qui furent organisés concomitamment de part et d'autre de la frontière).

En outre, la coopération transfrontalière avec l'Ouganda et le Rwanda à travers le GVTC (*Greater Virunga Tansborder Cooperation*) a été consolidée par la publication des résultats provisoires du recensement des Gorilles des montagnes et grands mammifères du massif transfrontalier des Virunga. Un recensement des Gorilles de montagne du côté de la RDC à la Réserve Naturelle de Sarambwe est en cours avec les équipes mixtes des chercheurs (RDC-Ouganda).

***d) Réprimer les trafics illégaux de charbon de bois organiser au départ du par cet promouvoir des énergies alternatives afin de satisfaire les besoins domestiques et économiques des populations locales***

L'exploitation illégale du bois demeure une préoccupation majeure même si elle n'atteint plus les sommets de la période 2009-2013. La très grande majorité de la population riveraine du parc (4 millions de personnes) dépend du charbon pour ses besoins de cuisine et de chauffage. Les revenus tirés de ce trafic sont estimés à 35 millions USD par an. Les filières sont très organisées et impliquent de nombreux acteurs. Les bénéfices financiers alimentent directement les groupes armés. (Source : ONU).

Au courant de l'année 2018, des larges opérations de lutte contre le trafic de « makala » ont été menées dans le secteur Sud (zone des volcans). Pendant ces opérations, 115 fours (sur 214 observés) ont été détruits et 445 sacs de charbon ont été la saisie et distribués à des œuvres charitables (prisons et orphelinats).

En complément à ces interventions d'application de la loi, le parc a mis en place une approche visant la valorisation de la ressource en eau par la mise en place des centrales hydroélectriques (six centrales planifiées) dont trois sont opérationnelles et une quatrième sera mise en service avant la fin de l'année 2019.

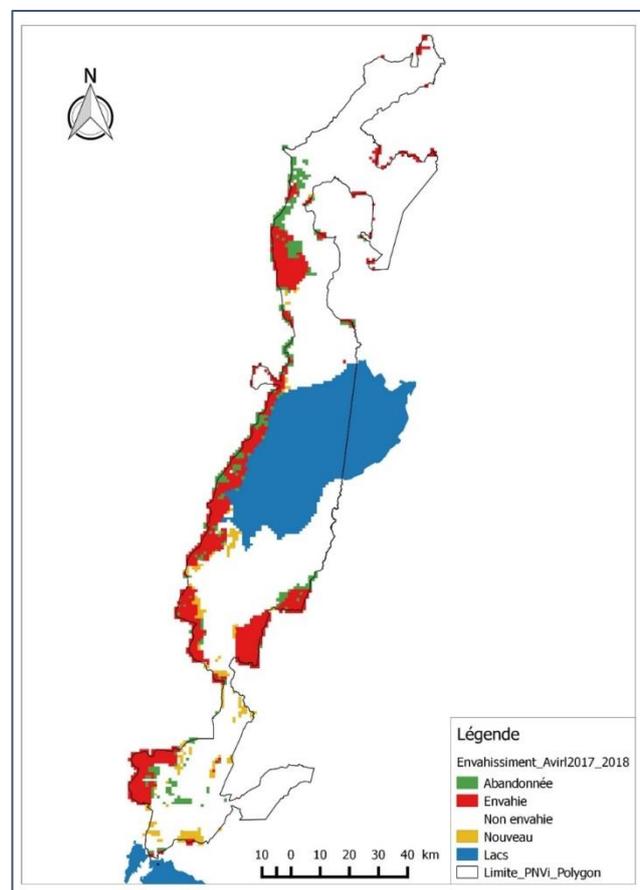
Signalons aussi que, dans certaines zones du parc, le ramassage de bois mort pour le chauffage et la cuisine est autorisé durant certaines périodes de l'année suivant un régime de contrôle par le parc.

***e) Lutter contre les envahissements illégaux en réaffirmant les limites du parc, en mettant fin aux activités agricoles en son sein et en promouvant le développement économique dans sa périphérie***

En 2018, les espaces envahis représentent 19,4 % de la surface du parc, soit une diminution de 1,5% par rapport à 2017 (voir la carte N°...ci-contre). En effet, le parc ne ménage aucun effort pour la sensibilisation des populations locales et mène une politique ferme face aux nouveaux envahissements constatés qui sont immédiatement repoussés.

Cela étant, des efforts soutenus sur le long terme doivent être entrepris pour diminuer les envahissements « historiques » de façon substantielle : relocalisation des populations concernées, création d'activités

économique en périphérie du parc, etc. Le parc s'y emploie à travers « Alliance Virunga » avec ses programmes de développement basés sur le tourisme, l'hydroélectricité et l'appui à l'entrepreneuriat ainsi que l'agriculture & la pêche dans un schéma à long terme.



***f) Assurer la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes du lac Edouard en luttant contre la pêche illégale, en rétablissant la gouvernance du bien et en promouvant l'exploitation durable du poisson au bénéfice des communautés locales***

La région du lac a connu une très nette dégradation de la situation sécuritaire durant l'année 2018. La présence des groupes armés dans la zone a occasionné de nombreuses pertes parmi les éco-gardes et les civils ainsi qu'une recrudescence du braconnage des hippopotames et des pratiques de pêche non durables (destruction des frayères notamment) qui affectèrent les stocks halieutiques de manière significative.

En réponse, des opérations de grande envergure ont été menées au sud et au nord du lac et comme résultat, des dizaines de pirogues illégales ont été saisies. En outre, un nouveau centre de commandement des opérations maritimes a été construit au bord du lac pour assurer une protection plus efficace des ressources halieutiques.

Les efforts ont aussi été orientés à l'achèvement de la construction de la clôture électrique, débutée en 2017, sur l'axe Ishasha-Niamitwitwi (le long du « couloir écologique » avec le Queen Elizabeth Park en Ouganda). Cette clôture électrique réduit les conflits homme-animal et permet aussi de couper les groupes armés de leurs bases arrière dans le Territoire de Rutshuru.

En parallèle aux opérations sur le terrain, un travail sur la gouvernance du lac Edouard fut lancé pour renégocier la convention entre l'ICCN et la COPEVI (Coopérative des Pêcheries des Virunga - le regroupement des chefs traditionnels qui jouissent du droit de pêche sur le lac Edouard) en vue de promulguer une nouvelle convention en 2019. Celle-ci offrira la base juridique nécessaire pour assurer la stabilisation du lac.

**g) *Poursuivre la lutte anti-braconnage qui alimente les trafics internationaux et le commerce local***

Le braconnage au PNVi alimente principalement le trafic de viande de brousse. La seule exception au caractère domestique du braconnage concerne le trafic d'ivoire, en recrudescence, qui vise à alimenter les filières de contrebande internationale en direction de l'Ouganda et au-delà. Le braconnage au PNVi touche les trois secteurs du parc, l'ensemble des écosystèmes (différents types de forêts et savanes) et de nombreuses espèces fauniques sont concernées avec une recrudescence du braconnage des Hippopotames remarquée en 2018.

Pour faire face à ces menaces, en 2018 comme par le passé, la surveillance terrestre s'est concentrée sur les *hotspots* de la biodiversité et les secteurs touristiques (Mikeno, Lulimbi, Ishango, Mabenga, Tshiabirimu, Nyiragongo, Rwenzori). Les efforts des patrouilles, en termes de couverture, ont atteint 63% de la surface du parc.

**h) *S'engager à ne pas octroyer de concession d'exploitation pétrolière sur le territoire du bien***

Le gouvernement n'a pris aucune mesure contraire à la conservation depuis le retrait des installations de la société SOCO du bien il y a plus de 3 ans.

**i) *Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du programme de l'« Alliance Virunga » comme levier de développement et de pacification au bénéfice des populations locales à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable***

L'Alliance Virunga, lancée depuis 2013, poursuit trois objectifs : la conservation des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et la promotion de la paix. Loin d'être séparés, ces trois objectifs sont complémentaires et intégrés.

Le tourisme était en pleine croissance (moyenne de 800 visiteurs par mois) jusqu'à l'attaque tragique survenue en mai 2018. L'activité touristique sera relancée au premier trimestre de l'année 2019.

La production et la distribution d'énergie, dans une région qui en est dépourvue, sont au cœur des enjeux du développement. L'Alliance Virunga prévoit l'installation d'une capacité de production de 105 mégawatts d'énergie durable en tirant profit

des cours d'eau du parc. Deux centrales hydroélectriques sont déjà en fonctionnement, deux autres seront opérationnelles en 2019, et huit sont prévues à terme. De façon complémentaire à la fourniture d'électricité, le parc stimule aussi l'entrepreneuriat à travers la formation professionnelle et l'accès au crédit.

La très grande majorité de la population vit de l'agriculture et de la pêche mais le potentiel agricole de la région est mal ou insuffisamment exploité. Le parc cherche à professionnaliser le secteur en travaillant sur les chaînes de valeur : production (petits paysans), transformation (agro-industrie) et distribution. La rénovation des routes de desserte agricole, essentielles pour améliorer le transport des récoltes, est aussi à l'agenda.

Le dialogue avec les communautés locales et le soutien à leur développement sont au cœur de l'action du parc, en conformité avec la Stratégie National de Conservation Communautaire. Le principe-clé du respect de la loi guide toutes les activités et plusieurs modes d'intervention ont permis de décriper les relations parfois tendues avec certaines communautés locales. Il s'agit notamment de la démarcation des limites, la mise en œuvre des projets locaux de développement, le dialogue constant avec les « mwamis » (chefs coutumiers), le recours à des associations locales pour faciliter le dialogue avec les communautés riveraines, etc.

***j) Poursuivre les efforts pour assurer la gestion du bien de façon professionnelle et pérenne en fournissant les moyens techniques et financiers à l'autorité de gestion pour atteindre cet objectif***

En 2018, le nombre des éco-gardes a atteint 748 éléments, dont 31 femmes, parmi lesquels 115 nouveaux éco-gardes sont entrés en fonction au début de l'année. Outre que les personnels techniques (éco-gardes), le parc compte environ 300 personnes civiles (personnel administratif, scientifique...).

Quant au moyen financier, le budget du parc en 2018 était de 10,3 millions USD. Celui-ci inclut notamment le paiement des primes ou salaire, le coût des opérations et la construction des infrastructures (y compris pour les activités touristiques). Son augmentation au fil des années est le reflet du volume grandissant des activités du parc. Les revenus générés par le tourisme et, à terme, par la vente d'électricité, ont

pour objectif d'assurer son autonomie financière et de contribuer au bien-être des communautés riveraines.

***k) Autres réalisations entrant dans l'amélioration de la gestion du bien***

***k. 1. Recensement de grands mammifères***

Des efforts supplémentaires ont été orientés sur le suivi écologique de la grande faune. Un recensement aérien des grands mammifères (hors Gorilles et Chimpanzés) a été organisé en août 2018 suivant la méthode de comptage total dans les zones qui abritent les espèces concernées. Les résultats sont les suivants :

- Buffle (*Syncerus caffer*) : 732
- Cobe de buffon (*Kobus kob*) : 575
- Topi (*Damaliscus korrigum*) : 439
- Waterbuck (*Kobus ellipsiprymnus*) : 45

***k. 2. Lions***

Les lions sont, quant à eux, estimés à 20-30 individus (observations des éco-gardes lors des patrouilles 2018).

***k. 3. Eléphants***

Le PNVi abrite des éléphants de savane, observés dans les secteurs Centre et Nord, et des éléphants des forêts, observés dans le secteur Sud (région des Gorilles). Ceux des savanes sont estimés à 185 individus qui traversent régulièrement la frontière avec l'Ouganda, ce qui rend leur comptage difficile. Plusieurs groupes sont suivis grâce à des colliers munis d'émetteurs GPS. Tandis que le groupe des Eléphants des forêts sont estimés à environ 100 d'individus. Leur comptage par la méthode d'inventaire aérien est impossible en raison de l'impénétrabilité de leur habitat qui les rend pour ainsi dire invisibles. Les estimations sont ici réalisées sur base du taux de rencontre des indices de présence.

#### ***k. 4. Hippopotames***

La population totale d'hippopotames (lac Edouard et rivières), estimée en 2018, est de **1542 individus**, soit une **diminution d'environ 300 individus (16%)** par rapport à l'année 2017. La baisse s'explique exclusivement par quelque pression localisée dans les zones occupées par les groupes armés. Néanmoins cette population d'hippopotames demeure stable dans les zones sous contrôlées.

#### ***k. 5. Gorilles de montagne***

Les Gorilles de montagne sont divisés en deux catégories : les Gorilles habitués, qui reçoivent les visites des touristes à raison de 1h par jour, et les Gorilles à l'état sauvage.

Les résultats finaux de recensement des Gorilles conduit en février 2016 par le GVTC dans le massif des Grand Virunga viennent d'être publiés ce début d'année 2019. Il ressort ce qui suit<sup>3</sup> :

- RDC : Gorilles habitués 113 individus, non-habitués 173, soit au total 286 (186 individus était estimé en 2010) ;
- Rwanda : Gorilles habitués 295, non-habitués 12, soit au total 307 (268 en 2010) ;
- Uganda : Gorilles habitués 10, non-habitué 1, soit au total 11(10 en 2010).

Le total des Gorilles du Grand massif des Virunga : 604 (480 en 2010 dont 10 sans localisation spécifiée).

Il est intéressant de remarquer que c'est en RDC que la croissance en nombre et en pourcentage est la plus élevée, et que c'est en RDC également que la population de Gorille de montagne à l'état sauvage est installée. Il est permis de penser que ces tendances ont été revues à la hausse depuis février 2016.

En 2018, aucun Gorille n'a été victime de braconnage au PNVi.

Plus au nord, la RDC abrite aussi quelques individus dans la Réserve Naturelle de Sarambwe qui est adjacente au *Bwindi Impenetrable Forest National Park* en

---

<sup>3</sup> Rapport d'inventaire GVTC, 2019

Ouganda. Un recensement mené en 2011 du côté ougandais avait compté 400 individus. Il n'avait pu être mené du côté congolais en raison de l'insécurité qui prévalait à l'époque. Les récentes observations des éco-gardes indiquent qu'une dizaine d'individus sont présents en RDC. Un nouveau recensement est en cours, en Ouganda et en RDC, pour actualiser ces chiffres.

## V.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Le tableau ci-après donne la synthèse des efforts fournis par les gestionnaires pour la sortie du bien sur la liste des sites du Patrimoine Mondial en péril.

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Poursuivre le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi en neutralisant l'action des groupes armés afin d'endiguer leur emprise sur les populations civiles et l'exploitation illégale des ressources naturelles	La reprise de la zone du Mont Tshiabirimu (secteur Nord du bien) tombé aux mains de groupes Mai-Mai
Assurer la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes du lac Édouard en luttant contre la pêche illégale, en rétablissant la gouvernance du bien et en promouvant l'exploitation durable du poisson au bénéfice des communautés locales	ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE, DÉBUTÉE EN 2017, SUR L'AXE IASHASHA-NIAMITWITWI (LE LONG DU « COULOIR ÉCOLOGIQUE » AVEC LE QUEEN ELIZABETH PARK EN OUGANDA). CETTE CLÔTURE ÉLECTRIQUE RÉDUIT LES CONFLITS HOMME-ANIMAL ET PERMET AUSSI DE COUPER LES GROUPES ARMÉS DE LEURS BASES ARRIÈRE DANS LE TERRITOIRE DE RUTSHURU.
Poursuivre la lutte anti-braconnage qui alimente les trafics internationaux et le commerce local	Les efforts des patrouilles, en termes de couverture, ont atteint 63% de la surface du parc.
S'engager à ne pas octroyer de concession d'exploitation pétrolière sur le territoire du bien	Aucune décision contraire à la conservation n'a été prise par le gouvernement depuis le retrait des installations de la Société pétrolière (SOCO)
Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du programme de l'« Alliance Virunga » comme levier de développement et de pacification au bénéfice des populations locales à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable	Deux (2) centrales hydroélectriques sont opérationnelles, deux (2) autres viennent d'être mise en place et seront opérationnelles en 2019. Stimulation de l'entrepreneuriat à travers la formation professionnelle et l'accès au crédit.
Poursuivre les efforts pour assurer la gestion du bien de façon professionnelle et pérenne en fournissant les moyens techniques et financiers à l'autorité de gestion pour atteindre cet objectif	115 nouveaux éco-gardes sont entrés en fonction en début de l'année 2018 pour faire un effectif total de 748 éco-gardes.

### V.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

#### a) Succès

- Poursuite du programme de développement de l'« Alliance Virunga » dans les secteurs du tourisme, de l'hydroélectricité & de l'appui à l'entrepreneuriat, de l'agriculture & de la pêche
- Collaboration améliorée entre les autorités du parc, les autorités locales et provinciales, les FARDC ;
- La reprise par l'ICCN du contrôle de la zone du Mont Tshiabirimu (secteur Nord du bien) tombé aux mains de groupes Mai-Mai.

#### b) Difficulté rencontrées

- Contexte d'insécurité post-conflit en RDC : persistance du groupe armé ADF (Allied Democratic Forces) à l'extrémité septentrionale du parc et l'existence d'autres petits noyaux résiduels de Mai-Mai dans la partie sud et centre du parc.

### V.4. PERSPECTIVES

- poursuite du processus de la reprise du contrôle des secteurs Mayangose, Mwalika et Rutshuru au cours de l'année 2019;
- poursuite du dialogue social en vue de la reprise de contrôle de la côte ouest et du secteur Kirokirwe ;
- Revisiter et mettre en œuvre le plan de gestion du lac Edouard ;
- Poursuite des investissements dans la valorisation des services écosystémiques notamment le lancement de la construction des centrales hydroélectriques de Lubero II et Luviro ;
- Poursuite de la consolidation du tourisme au PNVi en vue de sécuriser au moins 10% du financement du parc au cours de l'année 2019.

Fait à Kinshasa, le 12 mars 2018

**Le Directeur Général de l'ICCN**

**Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA**